



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 033 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 31 mars 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 31 mars 2004

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député de York-Sud—Weston.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

DAVID STRANGWAY

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, David Strangway quitte la présidence de la Fondation canadienne pour l'innovation, cette semaine. Officier de l'Ordre du Canada et ancien président de l'Université de la Colombie-Britannique, M. Strangway est un éminent géologue qui a participé aux travaux sur les pierres rapportées de la lune dans le cadre des missions Apollo.

Depuis 1998, sous sa gouverne, la Fondation canadienne pour l'innovation a transformé le paysage de la recherche au Canada. Elle a contribué à donner un nouvel élan à la recherche et au développement dans des institutions dans chaque province. Quelque 3 208 projets menés dans 15 institutions dans 56 municipalités ont bénéficié de l'appui de la FCI. Les investissements de la fondation ont permis de recruter 3 000 professeurs, d'en retenir 3 000 autres et d'attirer environ 9 000 étudiants des cycles supérieurs.

En très peu de temps, M. Strangway a renforcé de grandes et de petites institutions et décentralisé la recherche aux quatre coins du Canada. Il a appuyé des instituts de recherche, des universités et des collèges. Il a appuyé les petits centres de recherche comme les grands et il a reconnu l'importance du réseautage entre ces centres. Je lui en sais gré.

Au nom de tous les députés, je remercie David Strangway pour son dévouement au service du Canada. Je lui souhaite bonne chance avec le projet de l'Université Sea to Sky, à Squamish, en Colombie-Britannique.

• (1405)

LES VOLONTAIRES DES SERVICES D'URGENCE

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, un rapport d'enquête provincial sur le décès de trois habitants du Manitoba a révélé que plusieurs collectivités rurales du Manitoba n'ont pas les ressources voulues pour protéger leurs habitants du feu. Ce rapport fait ressortir une fois de plus la nécessité pour la Chambre d'envisager l'adoption de modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu telles que la proposition d'accorder aux volontaires des services d'urgence une déduction de 3 000 \$ sur leur revenu imposable, comme les députés conservateurs de Lethbridge et de South Shore le préconisent depuis longtemps.

Ce geste reconnaîtrait l'importance des bénévoles, des hommes et des femmes, dans les services d'urgence et le fait que le Canada dépend de leurs services et il contribuerait grandement à aider les collectivités à attirer et à garder des bénévoles. Dans une petite mesure, il permettrait d'indemniser ces personnes courageuses qui se dévouent au service de leur collectivité.

* * *

L'INDUSTRIE DES ASSURANCES

L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, de nombreux Canadiens partout au pays ont été plutôt accablés par les hausses spectaculaires des primes d'assurance. Selon le Bureau d'assurance du Canada, en Ontario, les coûts liés aux demandes de remboursement ont augmenté de plus de 50 p. 100 plus durant le dernier trimestre de 2000, comparativement à la même période en 1999. En avril dernier, Statistique Canada a annoncé que les primes d'assurance-auto et habitation ont augmenté de 26,3 p. 100 et 6,7 p. 100, respectivement.

De plus, les médias ont fait abondamment état de l'augmentation faramineuse des bénéfices de l'industrie des assurances, lesquels ont dépassé 2,6 milliards de dollars en 2003. Cela équivaut à une hausse de près de 675 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de ces chiffres, je demande à mes collègues de la Chambre de conjuguer leurs efforts, au niveau tant fédéral que provincial, pour résoudre ce problème.

* * *

LES ARTS ET LA CULTURE

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'annoncer à la Chambre que la ministre du Patrimoine canadien a confirmé que le gouvernement du Canada poursuivra ses efforts afin de contribuer à l'essor des organisations artistiques canadiennes; à cette fin, le gouvernement renouvellera, au cours du prochain exercice financier, son investissement dans les arts et la culture, dans le cadre de l'initiative «Un avenir en art». Après seulement trois ans, nous constatons déjà les résultats extrêmement positifs de cette initiative.

Article 31 du Règlement

Grâce à ce programme, le gouvernement octroie cette année plus de 9 millions de dollars aux organisations artistiques admissibles de partout au Canada, le gouvernement versant un montant équivalent pour chaque dollar obtenu du secteur privé et versé dans un fonds de dotation. En trois ans, le Canada a investi plus de 20 millions de dollars à cette fin, 26 millions de dollars ayant été obtenus du secteur privé.

Ensemble, nous pouvons faire en sorte que les organisations qui enrichissent tellement la vie culturelle de nos collectivités aient les moyens de continuer à le faire.

* * *

LA LOI SUR LES FRAIS D'UTILISATION

L'hon. Joe Fontana (London-Centre-Nord, Lib.): Monsieur le Président, la réforme démocratique va bon train à la Chambre des communes.

Le projet de loi C-212 recevra aujourd'hui la sanction royale. Cette mesure législative démontre ce qui peut être accompli lorsque les députés de tous les partis et les ministres contribuent à faire en sorte que de grandes idées deviennent de bonnes politiques gouvernementales. Le projet de loi est le fruit des efforts longs et acharnés du député libéral d'Etobicoke-Nord, dont nous pouvons tous être fiers.

Ce projet de loi rendra beaucoup plus transparentes les mesures adoptées par les ministères et les organismes fédéraux dans le but de recouvrer des coûts par l'intermédiaire de frais d'utilisation. Il prévoit une plus grande surveillance de la part du Parlement et une participation accrue des intéressés par l'établissement des frais d'utilisation. Il renforce les liens entre les frais d'utilisation et le niveau de service et reconnaît la nécessité d'effectuer une analyse plus approfondie de la concurrence et des répercussions sur les intéressés lorsque de nouveaux frais d'utilisation ou des hausses de frais sont envisagés.

Qui a dit qu'un député ne pouvait pas de son propre chef faire changer les choses dans cette enceinte?

* * *

GERTRUDE CROSBIE

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui rendre hommage à madame Gertrude Crosbie, de St. John's, décédée samedi à l'âge de 78 ans.

Madame Crosbie et son défunt mari, Bill, ont fondé l'Association de la paralysie cérébrale, en 1961, et ouvert la Virginia Waters School pour les enfants atteints de paralysie cérébrale, en 1968.

Gertrude Crosbie était une bénévole infatigable travaillant à de nombreuses causes dont l'INCA, le YWCA, le service de repas à domicile, l'Association des parcs historiques de Terre-Neuve et les archives historiques de la marine de l'Université Memorial.

En reconnaissance de son travail pour la communauté, Mme Crosbie a reçu un doctorat honorifique de l'Université Memorial et a été décorée de l'Ordre du Canada.

Je suis convaincu que tous les députés se joignent à moi pour offrir nos condoléances à sa famille et à ses amis. Merci pour cette vie si bien remplie au service de vos concitoyens.

● (1410)

WILBERT KEON

M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais rendre hommage à un cardiologue chevronné qui est également un des grands visionnaires du Canada.

[Français]

Le docteur Wilbert Keon est le cœur et l'âme de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa. Le docteur Keon m'a sauvé la vie en 1996, lorsqu'il m'a opéré d'urgence et m'a fait trois pontages.

[Traduction]

En qualité de chirurgien, de sénateur, de bâtisseur et d'administrateur, Wilbert Keon a toujours accordé la priorité aux gens.

Demain, le docteur Keon quitte la direction de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, qui s'est taillé une réputation à l'échelle internationale. Dorénavant, le docteur Keon laissera à d'autres le soin de suivre ses traces pour continuer la recherche et l'administration de l'un des meilleurs instituts de cardiologie du monde.

[Français]

Cet institut de cardiologie donne des soins extraordinaires aux Canadiens et aux Canadiennes, et ce, dans les deux langues officielles du pays.

* * *

DIANE DESCÔTEAUX

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, la poète de Bon-Conseil, Diane Descôteaux, a connu plusieurs beaux moments au cours des derniers mois, car 10 de ses poèmes ont décroché des prix de l'autre côté de l'Atlantique.

Mentionnons le Grand Diplôme d'honneur en section recueil inédit, des concours littéraires français Apollon d'or, une mention spéciale au concours de poésie 2003, le premier prix de la catégorie sonnet classique, néo-classique du *Millen'Arts Journal*, le premier prix Robert-Jolly de la Société des poètes et artistes de France, ainsi que la médaille de bronze en poésie classique de l'Académie européenne des Arts-France.

Pour cette année 2004, la poète souhaite que ses deux nouveaux recueils soient «adoptés» par une maison d'édition. Pour le reste, elle continuera d'écrire, d'écrire et d'écrire encore et pour toujours.

Je félicite donc Mme Diane Descôteaux pour la qualité de son oeuvre et les nombreuses reconnaissances qu'elle a méritées.

* * *

LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

L'hon. Serge Maril (Beauharnois—Salaberry, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement reconnaît l'importance, pour les collectivités canadiennes, de ce qu'il est convenu de désigner comme «entreprises d'économie sociale». Non seulement en reconnaissons-nous l'importance, mais nos actions appuient nos paroles.

En effet, lors du dépôt du budget 2004, nous apprenions que notre gouvernement contribuerait 8 millions de dollars en 2004-2005 au programme Nouveaux Horizons, et que cet effort financier atteindrait par la suite 10 millions annuellement.

Article 31 du Règlement

Le programme Nouveaux Horizons remet aux groupes d'âinés des subventions qui leur permettent de réaliser divers projets qui leur tiennent à coeur. Ce faisant, il aide à optimiser la portée des actions bénévoles que nos âinés entreprennent partout au pays.

Notre pays peut s'enorgueillir de compter sur une véritable armée de bénévoles pour qui l'âge de la retraite n'est pas synonyme d'inactivité et de désengagement social. Il est primordial que ce gouvernement encourage et soutienne leurs initiatives.

* * *

[Traduction]

L'ORCHESTRE INTERNATIONAL DU PERSONNEL DE L'ARMÉE DU SALUT

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, PCC): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'insigne honneur d'accueillir à Ottawa, au nom du Parti conservateur du Canada, un groupe de musiciens d'élite.

Le son clair et vibrant des cuivres et des percussions de l'orchestre international du personnel de l'Armée du Salut retentira bientôt sur la colline parlementaire.

Établi à Londres, en Angleterre, l'orchestre rend aujourd'hui visite au Parlement du Canada. Il donnera cet après-midi, à 15 h 15, directement dans les marches menant à la Chambre des communes, un concert qui divertira et inspirera tous ceux qui y assisteront.

Constitué en octobre 1891 par le commissaire Bramwell Booth, l'orchestre est un modèle d'excellence de l'Armée du Salut et il diffuse le message évangélique chrétien avec une maîtrise musicale parfaite.

Je félicite le chef d'orchestre, Stephen Cobb, et tous les musiciens qui, en plus de jouer bénévolement, participent aux activités de leur église locale où nombre d'entre eux sont des leaders.

Je leur souhaite la bienvenue à Ottawa.

* * *

LE PROTOCOLE DE KYOTO

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, un sondage Compas effectué en novembre et décembre 2002 auprès de plus de 500 cadres supérieurs d'entreprise a démontré que les trois quarts d'entre eux étaient favorables à la participation du Canada au Protocole de Kyoto. De toute évidence, ces dirigeants d'entreprise ont compris qu'il est possible de tourner ce défi à notre avantage, en faisant preuve de leadership dans le domaine des technologies vertes, en ayant des moyens de transport et des maisons éco-énergétiques, et en utilisant des procédés industriels non polluants. Toutes ces pratiques favoriseront l'innovation, les nouveaux débouchés commerciaux et des communautés plus saines.

Depuis que nous avons ratifié le Protocole de Kyoto, le nombre d'emplois au Canada a augmenté de 334 000, soit la hausse la plus forte de l'histoire canadienne. La valeur de notre monnaie est passée de 64¢ à environ 75¢. Dans le secteur pétrolier, les activités de forage et les profits ont atteint des niveaux sans précédent.

Les Canadiens ont fait la preuve que ce qui est bon pour l'environnement l'est aussi pour l'économie.

• (1415)

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le 7 avril prochain nous commémorerons le dixième anniversaire du génocide rwandais. Le monde a assisté sans réagir au massacre d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants et de familles entières.

Le Canada doit faire plus pour s'assurer que le monde n'oublie jamais le génocide rwandais.

La campagne d'Amnistie internationale intitulée «Halte à la violence contre les femmes» révèle que chaque jour dans le monde, des femmes, et en particulier des filles, sont agressées, menacées, violées, mutilées et tuées.

C'est pourquoi le Comité canadien sur les femmes, la paix et la sécurité, créé pour faire la promotion de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, est important. Ce comité permettra d'accroître la participation des femmes à la prévention des conflits, au processus de paix et à l'établissement de la paix.

La violence faite aux femmes a engendré une crise mondiale des droits de la personne. Nous devons mettre un terme au silence auquel se heurtent les efforts de ces femmes et de ces filles pour promouvoir la justice, la paix et une véritable sécurité.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous voterons sur une motion que j'ai présentée et qui vise à créer un statut particulier pour les travailleurs saisonniers, indépendamment de leur région économique. En ce moment, de nombreuses familles de la Côte-Nord et de Charlevoix se retrouvent sans revenu parce que le programme de l'assurance-emploi, instauré par le gouvernement libéral, ne les soutient pas.

Malgré des demandes répétées, le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences refuse toujours de rencontrer des représentants des Sans-Chemise et du Mouvement Action-Chômage, qui sont aujourd'hui à Ottawa, pour tenter une autre fois de lui expliquer que la situation actuelle est cruelle et inacceptable pour les chômeurs qui crèvent de faim.

J'invite mes collègues députés qui ont à coeur le sort des travailleurs saisonniers de leur circonscription à laisser de côté leur allégeance politique et à voter en faveur de cette motion plutôt que d'abandonner les chômeurs qui ont besoin, plus que jamais, de leur appui.

Non seulement vous démontrerez que vous n'êtes pas complices des détournements de la caisse de l'assurance-emploi, mais également que ce sont d'abord et avant tout les gens que vous représentez qui guident vos décisions.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, le huitième tournoi de soccer entre pages et députés a eu lieu hier soir, au Centre de police d'Ottawa. Les députés ont gagné par un score de 5 à 3.

Jusqu'ici les députés ont remporté six parties contre deux pour les pages.

Questions orales

Je voudrais tout d'abord remercier notre collègue, le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, l'animateur par excellence de la Chambre des communes et organisateur hors pair du tournoi de soccer.

[Traduction]

L'équipe des pages était dirigée par des membres hautement qualifiés, comme Mbimangil, Guillaume, Sabrina et Brent.

Nous tenons à faire savoir aux pages que nous apprécions grandement leur sens de l'humour, leur esprit sportif, mais surtout les efforts inlassables qu'ils déploient à notre service à la Chambre.

Ce fut aussi pour moi un événement empreint de nostalgie, puisque mes vieux os ont participé pour la dernière fois à l'équipe de soccer des députés. J'ai également occupé pour la dernière fois la position défensive aux côtés de mon bon ami, le député de Davenport. À nous deux, nous cumulons environ 1 000 années de vie sur cette terre.

Enfin, et ce n'est pas ce qui importe le moins, monsieur le Président, votre présence a été tout particulièrement appréciée. Je vous en remercie en notre nom à tous.

* * *

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre abandonne sa promesse de mettre fin au déficit démocratique.

Nous avons appris aujourd'hui que le premier ministre nommerait cinq candidats libéraux en Colombie-Britannique.

Parmi les personnes que le premier ministre nommera se trouve l'ancien premier ministre néo-démocrate, Ujjal Dosanjh, qui était un membre de haut rang du Cabinet dans un gouvernement dévasté par les scandales, qui s'est révélé si impopulaire que, sous le leadership de M. Dosanjh, il n'a pu faire élire que deux députés parmi les 79 députés de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

Si c'est là la réponse du premier ministre à l'aliénation de la Colombie-Britannique, il a prouvé que, comme tous les libéraux avant lui, il ne comprend pas la Colombie-Britannique.

La nomination de candidats est précisément le type d'élitisme non démocratique que les Canadiens veulent voir prendre fin en politique. Les Britanno-Colombiens ne se laisseront pas impressionner par les jeux du premier ministre et ils puniront les libéraux aux urnes aux prochaines élections.

Toutefois, je voudrais remercier le premier ministre d'avoir donné aux Britanno-Colombiens et à tous les Canadiens une raison de plus de voter pour les nouveaux conservateurs et contre le gouvernement libéral.

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[Traduction]

LE PREMIER MINISTRE

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, avant que le ministre ne quitte la ville encore une fois, j'aimerais souligner à quel point son gouvernement a été décevant jusqu'à maintenant.

Le premier ministre a promis aux Canadiens un programme ambitieux, mais tout ce que nous avons eu, ce sont des plans sans

substance et des mesures législatives recyclées. Il veut maintenant enterrer tous les dossiers importants jusqu'après les prochaines élections, qu'il s'agisse de l'enquête judiciaire sur le programme de commandites, l'enquête sur l'affaire Arar, l'examen du registre des armes à feu ou ses propres plans en matière de soins de santé.

Après avoir convoité ce poste pendant plus d'une décennie, comment le premier ministre peut-il expliquer son échec total pour ce qui est d'offrir aux Canadiens un vrai programme?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, parlant de déception, étant donné l'importance accordée au déficit démocratique et compte tenu du fait que notre gouvernement a mis en place de nombreuses mesures novatrices, j'aimerais demander au chef de l'opposition si sa façon de répondre au besoin de démocratie consiste à demander au président du Comité des comptes publics de faire de l'obstruction systématique pour nuire au travail de ce comité.

S'il croit que le président du Comité des comptes publics devrait refuser de convoquer des témoins et que ce comité devrait remettre à plus tard toutes les questions importantes, ce n'est pas là notre avis.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je peux dire au premier ministre que, dans quelques semaines, ce sera lui qui posera les questions, et je serai assis à sa place.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que les préambules sont toujours très populaires, mais nous devons pouvoir entendre la question. Le chef de l'opposition a la parole, et nous voulons entendre sa question.

M. Stephen Harper: Monsieur le Président, le premier ministre a promis d'aller au fond du scandale des commandites et, au lieu de cela, nous le voyons aujourd'hui miner la crédibilité du président du comité, alors que c'est lui qui bloque la divulgation de documents et qui semble pressé d'avoir un rapport prématuré qui le blanchirait, et sa propre enquête publique n'est même pas encore commencée.

Comment le premier ministre peut-il expliquer son échec total pour ce qui est d'assumer sa responsabilité à l'égard du scandale des commandites?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne la divulgation des documents, pourquoi le président du Comité des comptes publics a-t-il refusé que le témoignage de M. Guité soit rendu public? Pourquoi ont-ils voté contre cela hier? Pourquoi a-t-il refusé de convoquer des témoins qui sont prêts à se présenter devant le comité? Pourquoi a-t-il ridiculisé les témoins qui ont comparu? Pourquoi a-t-il porté atteinte aux libertés civiles? Agit-il ainsi sur les directives du chef de l'opposition?

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le Comité des comptes publics n'aurait pas à tout faire lui-même si le premier ministre essayait vraiment de faire la lumière sur ce scandale.

Questions orales

Permettez-moi de parler d'un autre échec, soit l'absence d'efforts en vue de combler le déficit démocratique. Il n'y a eu aucune réforme véritable en ce qui concerne les comités. Au lieu de cela, le gouvernement continue de jouer les mêmes jeux, comme on le voit au Comité des comptes publics. Le gouvernement a eu recours à la clôture à la Chambre après seulement six jours. Il n'y a eu aucune réforme, et rien ne s'est fait sur la question de l'élection des sénateurs. Il pousse ses adversaires à quitter le parti, nomme des candidats et joue avec la date des élections comme si c'était son propre ballon politique.

Comment le premier ministre peut-il expliquer son échec total pour ce qui est de mettre en oeuvre même un seul élément de réforme démocratique qui soit utile?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a raison, le président du Comité des comptes publics n'agit pas seul. Il agit de connivence avec tous les autres députés conservateurs alliancistes.

Le fait est que les Canadiens veulent aller au fond de cette affaire. C'est ce que veulent les libéraux également, mais leur travail est entravé par les conservateurs alliancistes qui ont peur de la vérité. Le fait est que nous voulons que le système parlementaire fonctionne. Nous voulons que le Parlement et les comités fassent leur travail, et le seul comité présidé par l'opposition officielle est en train de devenir une farce parce que le chef de ce parti ne lui permet pas de fonctionner.

• (1425)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre semble quelque peu irritable aujourd'hui. Il a lamentablement négligé de tenir ses promesses, mais cela ne l'empêche pas de se diriger à fond de train vers des élections.

Sous la direction de ce capitaine, le gouvernement se lance à toute vapeur dans la corruption. Le capitaine de la CSL a défendu ses propres intérêts, mais la destinée de l'État ne semble pas trop le préoccuper.

La liste des promesses rompues par le premier ministre est longue: l'abolition des votes libres, l'absence d'un conseiller indépendant en éthique, l'accroissement du déficit démocratique. Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire une seule des promesses du premier ministre?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Un peu d'ordre à la Chambre serait utile. Je ne sais pas si le premier ministre peut entendre la question, mais ce n'est pas mon cas. Je demande un peu d'ordre afin que nous puissions entendre les questions et les réponses. C'est une période de questions et non de chahut.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, en parlant de promesses rompues, examinons le bilan en matière de votes libres. Dans le cadre de votes libres, des députés libéraux se sont prononcés contre des motions libérales. Les députés de l'opposition, eux, ont toujours voté comme des robots.

C'est quand même ironique que le député intervienne à la Chambre pour parler de promesses rompues...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough a la parole.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, on dirait que le printemps et la saison du rut commencent à se faire sentir de l'autre côté.

Pour ce qui est des promesses rompues, le premier ministre ne me fera pas la leçon, lui qui a rédigé le livre rouge, qui a promis d'abolir la TPS, qui a promis...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Les réunions de caucus de ce matin ont dû être très mouvementées. Nous pourrions peut-être nous calmer un peu pour pouvoir entendre les questions et les réponses. La présidence n'entend rien. Personne n'entend quoi que ce soit. Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough a la parole. Oublions le préambule et passons immédiatement à la question.

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, le capitaine de la CSL semble un peu irritable à la Chambre aujourd'hui quand on lui parle de son bilan. Les promesses rompues, ça le connaît, lui, l'auteur du livre rouge.

Entre le sultan de Shawinigan et le capitaine de la corruption, les Canadiens en viennent à se demander s'il y a une différence. Voyez-vous une différence, monsieur le Président?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de faire la leçon au député en ce qui concerne les promesses rompues. On n'a qu'à voir, relégué à un coin de la Chambre, un ex-premier ministre du Canada, dont le coeur est brisé parce que le grand parti de sir John A. Macdonald a été aboli parce que le député a manqué à sa parole.

Les députés n'ont pas à me croire sur parole. Ils n'ont qu'à s'adresser aux sénateurs conservateurs, à l'ex-premier ministre du Canada qui siège là-bas parce que le député n'a aucun principe.

Des voix: Sheila, Sheila.

Des voix: Oh, oh!

• (1430)

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. Nous allons maintenant essayer d'entendre une question. Le député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DES COMMANDITES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le 18 février dernier, le premier ministre affirmait avoir obtenu de ses ministres toutes les assurances nécessaires quant à leur intégrité. Depuis, le comportement du président du Conseil privé a été questionné à plusieurs reprises. Il aurait eu des contacts fréquents avec Pierre Tremblay, le directeur du programme des commandites, et il y aurait eu ingérence dans l'octroi d'un contrat à Everest.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire s'il a demandé au président du Conseil privé si, oui ou non, il a exercé des pressions en faveur d'Everest, comme il est écrit noir sur blanc dans un courriel daté du 17 mars 2000?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le président du Conseil privé a déjà dit en cette Chambre que lorsqu'il était ministre d'État responsable du Sport amateur, il avait des responsabilités, et qu'il a parlé de ses responsabilités à M. Tremblay.

Questions orales

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre n'a probablement pas compris la question, ou il ne veut pas la comprendre. Je lui demande une question au sujet d'un courriel disant: «La compagnie que je veux, c'est Everest.»

Est-ce qu'il lui a déjà posé la question? J'aimerais qu'il réponde, plutôt que de faire des commensales sur la transparence et parler du déficit démocratique qu'il incarne parfaitement.

Qu'il se lève et qu'il nous dise s'il a demandé au président du Conseil privé si c'était lui qui, en juin 2002, défendait toujours les commandites, et s'il était mêlé à ce scandale comme d'autre, comme le ministre de la Santé a été mêlé au scandale du Développement des ressources humaines par le passé.

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, est-ce que le leader du Bloc québécois a demandé au gouvernement du Parti québécois de faire enquête sur le scandale d'Oxygène 9? Jamais. Est-ce qu'il lui a demandé de faire enquête sur le scandale de la SGF? Jamais. Est-ce qu'il lui a demandé de faire enquête sur les scandales des dossiers de LeHir et du Conseil de la souveraineté? Jamais. Ils sont mal placés pour poser des questions d'intégrité.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, il y a juste une place dans tous les Parlements du Canada où de l'argent a été volé comme il en a été volé, c'est ici. On les pose ici, les questions.

La semaine dernière, Mme Huguette Tremblay a confirmé devant le Comité permanent des comptes publics que le président du Conseil privé était celui qui était intervenu le plus souvent auprès de M. Guité, à part Alfonso Gagliano.

Est-ce que le premier ministre, qui est censé avoir enquêté sur ses ministres, a posé la question au président du Conseil privé à savoir comment il expliquait qu'il était identifié comme étant celui qui était intervenu le plus souvent, après...

Le Président: L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, le plus grand vol qui aurait pu y avoir, c'est ce que M. Parizeau voulait faire avec les 17 milliards de dollars qu'il a mis de côté pour réaliser la souveraineté dont les Québécois ne voulaient pas. Cela veut dire qu'on voulait prendre 18 000 \$ dans les poches de chaque famille du Québec pour faire quelque chose dont les Québécois ne voulaient pas. Qu'ils reviennent aux vraies choses de la vie au Québec. Ils sont complètement déconnectés.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, entre une planification financière et un vol, il y a une différence énorme. C'est cela, le problème, de ce côté-là. Ils ne savent pas la différence. Ils mettent notre argent dans leurs poches. Ils le font en ayant la tête haute.

Ils ont pris l'argent des contribuables. Ils ont fait ce qui ne se faisait pas dans les commandites. Ils sont impliqués. Le président du Conseil privé est intervenu pour faire engager Everest. Il est intervenu auprès du programme des commandites. Le président du Conseil privé ne devrait plus siéger au Conseil des ministres.

Je demande ceci au premier ministre: s'il veut respecter sa parole, va-t-il faire les vérifications nécessaires à son sujet?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je me demande comment les Québécois comprendront la logique du Bloc québécois, qui demande à aller soi-disant au fond des choses et qui refuse que le rapport de M. Guité soit rendu public. Alors que M. Guité lui-même veut que ce rapport soit rendu public, ils refusent de le faire. Ils parlent des deux côtés de la bouche à la fois. Ou bien ils veulent la vérité et ils laissent le rapport être rendu public, ou bien ils ne le veulent pas, pour des raisons politiques, et ils en supporteront les conséquences.

* * *

● (1435)

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NDP): Monsieur le Président, il est vraiment gênant de voir les gamins se disputer la palme dans leur bac à sable quant à savoir qui est le plus plein de lui-même, qui a fait la plus belle entourloupette politique, sans le moindre égard pour les véritables problèmes qui préoccupent les Canadiens.

J'aimerais porter à l'attention du premier ministre le fait que, aujourd'hui, des ONG bien connues ont publié les résultats d'un sondage indiquant que 69 p. 100 des Canadiens ne voulaient pas que le Canada participe à un système de défense antimissile du genre guerre des étoiles. Les Canadiens veulent plutôt que leur pays soit un chef de file mondial en matière de maintien de la paix. Or, les libéraux continuent à être complètement à côté de la plaque et à s'intéresser au système de défense antimissile.

Après des mois de pourparlers, le premier ministre n'est-il pas au courant...

Le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a dit très clairement que nous n'avons nullement l'intention de participer à la guerre des étoiles. Nous nous opposons à l'arsenalisation de l'espace. C'est la position du gouvernement et nous nous y tiendrons.

Que ce soit en envoyant des militaires à Haïti pour y maintenir la paix et y renforcer les capacités et les institutions, comme nous le faisons aussi en Afghanistan où nous avons également des militaires, ou que ce soit en jouant un rôle très actif en Afrique, ce que nous continuerons de faire, notre gouvernement a démontré qu'il comprend qu'un pays comme le Canada a des responsabilités très importantes à l'extérieur de ses frontières.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NDP): Monsieur le Président, je répète que le premier ministre et son gouvernement sont complètement à côté de la plaque. S'il sait la moindre chose au sujet de la guerre des étoiles, il sait qu'on prévoit mettre 304 intercepteurs dans l'espace. L'entreprise chargée de ce projet n'est nulle autre que Lockheed Martin, à qui l'on a confié notre recensement.

Le premier ministre pense-t-il que son prédécesseur a eu raison de confier notre recensement à Lockheed Martin, la plus grosse entreprise de munitions au monde? Si cette décision était mauvaise, est-il prêt à annuler le contrat et à le rapatrier au Canada?

Questions orales

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le recensement a été confié à Lockheed Martin Canada à la suite d'un appel d'offres concurrentiel assorti de toutes les mesures de sécurité accompagnant un tel contrat, quelle que soit l'entreprise engagée pour fournir ce service.

Les députés d'en face peuvent avoir l'assurance que les renseignements personnels concernant les Canadiens seront dûment protégés et que, à l'issue de ce processus concurrentiel dont une entreprise basée au Canada est sortie victorieuse, nous en aurons pour notre argent.

* * *

LE PROGRAMME DES COMMANDITES

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, le 17 mars, le premier ministre a déclaré devant les membres de la Chambre de commerce de Québec: «Et je puis vous promettre que tout soupçon d'abus fera immédiatement l'objet d'une enquête.» Pourtant, son enquête judiciaire n'amorcera ses travaux qu'en septembre.

Sa majorité libérale au comité parlementaire s'est opposée à la présentation des documents d'Alfonso Gagliano. Pour détourner l'attention de cette ingérence manifeste qui fait obstacle à une enquête complète, les libéraux ont maintenant reçu l'ordre de s'en prendre au président du comité.

Pourquoi le premier ministre fait-il ainsi des promesses en public, sachant très bien qu'il ne les tiendra pas?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a pris des mesures sans précédent et a instauré des processus jamais vus dans toute l'histoire du Canada, depuis la divulgation de documents et de secrets du Cabinet, l'institution d'une enquête publique, la participation aux travaux du Comité permanent des comptes publics, la nomination d'un avocat-conseil spécial qui s'occupera du recouvrement des fonds, jusqu'aux renvois à la GRC et à la vérificatrice générale, en passant par les vérifications internes et les vérifications judiciaires.

Parmi toutes ces mesures, la seule qui ne donne pas les résultats escomptés est le Comité permanent des comptes publics qui refuse de rendre public le témoignage de Chuck Guité, à cause de l'intransigeance des députés d'en face et de leur président au comité.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, les libéraux contrôlent tous les comités de la Chambre parce qu'ils sont majoritaires au sein de tous ces comités. Et devinez un peu qui fraye avec les membres libéraux majoritaires durant les pauses du comité qui se penche sur le programme de commandites? Les propres adjoints du premier ministre, qui donnent leurs ordres aux libéraux. Son relationniste de presse se présente devant les caméras après chaque séance du comité pour transmettre aux médias le point de vue du premier ministre.

Pourquoi le premier ministre essaie-t-il de discréditer le président du comité alors qu'en vérité la majorité libérale est télécommandée par le premier ministre lui-même?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, personne de ce côté-ci de la Chambre ne discrédite les travaux du Comité permanent des comptes publics. Les députés de ce côté-ci ont tout simplement laissé entendre que, si les députés d'en face et les membres du Comité permanent des comptes publics, présidé justement par un député de l'autre côté, veulent divulguer les

documents, ils peuvent le faire, en commençant par le témoignage à huis clos de Chuck Guité; ils auront notre plus grand respect.

● (1440)

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, ce niveau de corruption au sein d'un gouvernement est sans précédent au Canada et nous tenons à aller au fond des choses.

Comment le premier ministre ose-t-il tenter d'avoir recours à cette vieille tactique libérale qui consiste à détourner la critique, comme si le président du Comité des comptes publics était responsable du vol de tous ces millions? Ce sont les libéraux et leurs amis qui en sont responsables.

Pourquoi ces derniers tentent-ils de dénigrer le président du Comité des comptes publics? Pourquoi veulent-ils mettre un terme à l'enquête sur les comptes publics avant que toute la vérité ait été mise au jour?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a personne de ce côté-ci de la Chambre qui tente de dénigrer le président du Comité des comptes publics. Le mot «dénigrer» pourrait cependant nous venir à l'esprit quand nous entendons le président du Comité des comptes publics dire, comme il l'a fait l'autre jour, qu'il ne sera pas heureux tant que tous ces gens ne seront pas en prison. Lorsque le président d'un groupe d'enquête factuelle traite...

Une voix: Au mépris de la procédure établie.

L'hon. Stephen Owen: Lorsque le président du Comité des comptes publics, de tout autre comité de la Chambre ou de tout autre processus auquel la Chambre participe préjuge des résultats d'une affaire et continue de prétendre par la suite qu'il se livre à un exercice de recherche des faits...

Le Président: Le député de Calgary-Sud-Est a la parole.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir au ministre que les Canadiens ne seront pas satisfaits tant que nous n'aurons pas envoyé en prison les responsables du vol des fonds publics.

Pourquoi les députés libéraux qui siègent au comité ne nous permettent-ils pas de poser des questions à Chuck Guité en personne avant de déclencher les élections? Nous rendrons son témoignage public le jour même où il comparaitra devant le comité pour dire la vérité et pour répondre aux questions qui lui seront posées. Pourquoi tout ce camouflage? Pourquoi ne veulent-ils pas que nous allions au fond...

Le Président: Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre sont très inquiets et le gouvernement tente de toutes les façons possibles de faire la lumière sur cette affaire, d'obliger les responsables à rendre des comptes et de voir à ce que cela ne se reproduise pas. Toute une série de mesures ont été mises en place pour ce faire.

En ce qui a trait à la déclaration de culpabilité, aux peines de prison et au recouvrement des fonds, voyons un peu quels processus civils ont été mis en place. Penchons-nous un peu sur les enquêtes menées par la GRC. S'il y a des preuves d'actes illégaux pouvant mener à un emprisonnement, nous voudrions certainement obtenir la participation de la GRC.

Questions orales

[Français]

LA SANTÉ

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, il est évident que la contribution fédérale au financement de la santé est nettement insuffisante. On sait aussi qu'Ottawa impose au Québec plus de contrôles aujourd'hui que lorsqu'il payait une partie plus grande de la facture.

Est-ce que le ministre de la Santé admettra que non seulement le gouvernement fédéral a réduit son financement du système de santé, mais qu'en plus, il a alourdi la bureaucratie en multipliant les contrôles?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, ce qui intéresse les Canadiens, c'est de savoir ce que notre gouvernement est prêt à faire, en partenariat avec les provinces, pour trouver des solutions à long terme. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un plan.

Hier, j'entendais le ministre des Finances du Québec qui disait justement que ce n'était pas uniquement une question de financement à la santé, mais que cela prenait des réformes. C'est le ministre des Finances du Québec qui le disait, hier, au moment du dépôt de son propre budget.

On s'entend que nous devons travailler ensemble et développer un plan avec des solutions concrètes et durables.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, ce que le ministre libéral de la Santé du Québec a dit à l'Assemblée nationale, c'est qu'il n'y a pas d'argent neuf pour la santé.

Je pose ma question au ministre de la Santé. Peut-il répondre oui ou non aux Québécois s'il y a de l'argent neuf dans son budget pour la santé? Ce n'est pas ce qu'a dit le ministre libéral des Finances à l'Assemblée nationale.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu 2 milliards de dollars pour le système de santé dans le budget du ministre des Finances présenté la semaine dernière. Il y a 665 millions de dollars pour l'Agence de la santé publique, dont 400 millions de dollars pour une vaccination meilleure, une vaccination qui sera renforcée pour les provinces.

Des voix: Oh, oh.

Une voix: Arrêtez d'aboyer!

L'hon. Pierre Pettigrew: On comprend très bien. La députée de Rimouski—Neigette-et-la Mitis l'a très bien expliqué l'autre jour. Elle a dit que le Bloc est un chien de garde. Il est là pour aboyer. Il peut aboyer, mais nous, nous travaillons pour des solutions concrètes. On veut éviter aux Québécois de coucher dans la niche à chien. Nous, nous invitons les Québécois à être dans la maison avec les maîtres de la maison.

* * *

• (1445)

LE BUDGET

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le budget du ministre des Finances du Québec illustre de façon convaincante l'effet sur les finances publiques québécoises du déséquilibre fiscal existant entre le gouvernement fédéral, les provinces et le Québec.

Est-ce que le ministre des Finances va admettre que son récent budget a eu un effet néfaste sur les finances du Québec et des provinces, comme l'affirme Yves Séguin? Ça, c'est la vérité.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de constater que les documents budgétaires du Québec attribuent les changements en matière de péréquation non pas aux compressions du gouvernement fédéral, mais au fonctionnement de la formule actuelle. Je suis heureux que le Québec ait reconnu l'aide du gouvernement fédéral et sa souplesse en matière de gestion de la péréquation, et je me réjouis que le Québec ait pu accroître ses dépenses, réduire ses impôts et présenter un budget équilibré pour 2003-2004.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, dans le récent budget fédéral, on a annoncé une réforme de la péréquation, c'est vrai, dans laquelle, selon le ministre Séguin—cela aussi fait partie de la vérité—, et je le cite: «Les lacunes dénoncées depuis 20 ans par le Québec sont malheureusement toujours présentes[...]»

Est-ce que le ministre des Finances est conscient que ces modifications imposées unilatéralement aux provinces et au Québec vont détériorer encore les finances publiques des provinces et du Québec?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, aux fins de sa comptabilité, le Québec a décidé de comptabiliser, dans une seule année, certains fonds fédéraux prévus au titre de la santé pour un certain nombre d'années. En agissant de la sorte, il a créé un manque à gagner pour le prochain exercice et il nous a demandé cinq choses différentes pour y pallier. Nous avons accédé à ces cinq demandes et nous avons proposé la même formule aux autres provinces.

* * *

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. Monte Solberg (Médecine Hat, PCC): Monsieur le Président, en 1995, le premier ministre a dit à la Chambre dans le discours du budget: «Le gouvernement vient d'instituer un nouveau système de gestion des dépenses qui est beaucoup plus rigoureux.» Je me demande bien comment ce système fonctionne.

Nous savons que le premier ministre ne veut pas qu'on l'associe au gouvernement libéral des dix dernières années, mais il ne peut pas faire abstraction de son passé, et il se trouve que ce passé-là n'est pas beau. Compte tenu du registre des armes à feu, de la débâcle des avions Challenger, du cafouillis des RH et du scandale des commandites où 100 millions de dollars ont été donnés à des amis du Parti libéral, qu'est-il advenu de ce système de gestion des dépenses plus rigoureux?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis en fait très heureux de parler du passé. Je suis heureux de parler du budget de 1995. C'est dans ce budget qu'ont été prises les mesures qui nous ont permis d'éponger le déficit de 42 milliards de dollars que nous avaient légué nos prédécesseurs. C'est ce budget qui nous a permis de diminuer de 100 milliards de dollars les impôts des Canadiens à revenus bas et moyens. C'est grâce à ce budget que le Canada est le seul membre du G-8 à avoir un excédent. Je suis très fier de ce passé.

Questions orales

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, il semble bien, en fin de compte, que le premier ministre est un grand fan de Jean Chrétien.

Monsieur le Président, c'est en 1995 qu'il a apporté les plus fortes compressions de l'histoire du pays dans la santé et c'est en 1995 aussi qu'il a créé le programme des commandites. Mil neuf cent quatre-vingt-quinze n'a pas été une bonne année pour les Canadiens. Je vous rappelle que le premier ministre actuel était alors ministre des Finances.

Pourquoi le premier ministre a-t-il promis dans de précédents discours du budget qu'il éliminerait le gaspillage et pourquoi refuse-t-il maintenant d'admettre qu'il est responsable du scandale des commandites? Pourquoi décline-t-il toute responsabilité?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je me souviens fort bien de ce débat. C'est durant ce débat, après le dépôt du budget de 1995, que le parti du député a fait valoir que des compressions beaucoup plus sévères devraient être faites dans tous les domaines. Son parti a demandé des compressions massives dans la santé et en éducation. Son parti a dit que le gouvernement fédéral ne devrait pas intervenir dans le domaine de l'environnement.

Son parti a dit que toutes les valeurs canadiennes devraient être rejetées. Nous nous y sommes opposés. Nous avons pris la défense du Canada.

* * *

• (1450)

LE BUDGET

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, ce que nous voulions voir disparaître, c'est l'aide de 161 millions de dollars dont l'entreprise du premier ministre a profité. Voilà ce que nous voulions éliminer.

Dans neuf budgets sur dix ans, le gouvernement n'a pas su réserver le produit de la taxe sur l'essence à l'infrastructure routière. Puis, le premier ministre, après avoir quitté le Cabinet, a déclaré devant la Union of B.C. Municipalities que le gouvernement allait verser aux municipalités canadiennes une partie du produit de cette taxe.

La semaine dernière, il a renié sa promesse. Pourquoi les Canadiens feraient-ils confiance à un premier ministre qui trahit une promesse fondamentale de sa campagne à la direction?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, au lieu d'écouter l'opposition, les Canadiens écoutent peut-être la Fédération canadienne des municipalités. Le président de cette fédération a dit que le budget prévoyait exactement ce qu'elle avait demandé. Le maire de Regina a dit que le budget avait répondu exactement aux attentes. Cette semaine encore, pour honorer nos engagements, nous sommes allés à Toronto pour annoncer le versement de 1 milliard de dollars, en partenariat avec la province et la ville, pour le transport urbain.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, le 7 octobre dernier, la Chambre a adopté, avec l'appui du premier ministre, notre motion exhortant le gouvernement à «entreprendre immédiatement des discussions avec les provinces et les territoires afin de remettre aux municipalités une partie de la taxe fédérale sur l'essence».

Le premier ministre n'a pas tenu parole. Il n'a pas su honorer cet engagement pris pendant sa campagne de consacrer le produit de la taxe sur l'essence à l'infrastructure routière de façon permanente et

durable. Si le premier ministre manque à une promesse aussi remarquée, la plus grande priorité de sa campagne, s'il ne tient pas parole, comment les Canadiens peuvent-ils lui faire confiance? Pourquoi les Canadiens croiraient-il quoi que ce soit de ce qu'il leur dit?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la première étape, dans le nouveau pacte avec les collectivités, a été d'accorder un remboursement de TPS d'une valeur de 7 milliards de dollars sur dix ans. C'est déjà chose faite, et la Chambre est saisie du projet de loi prévoyant cette mesure. Ensuite, nous avons dit que nous accélérerions l'application du programme d'infrastructure existant. Le budget abrège la période d'application, qui est ramenée de dix à cinq ans.

Ensuite, nous avons dit que nous discuterions avec les provinces de la taxe sur l'essence. C'est le prochain point à l'ordre du jour, et j'ai hâte de m'entretenir avec toutes les provinces, avec lesquelles nous discuterons également des soins de santé et de la péréquation.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Lib.): Monsieur le Président, des allégations sérieuses laissent entendre que des persécutions anti-chrétiennes sont menées par des policiers et des soldats dans la province de Lai Chau, au Vietnam. Il semble que ces présumées persécutions visent à faire changer de foi les chrétiens vietnamiens et à leur faire abandonner leur pratiques religieuses chrétiennes.

Le ministre des Affaires étrangères pourrait-il nous dire si ces allégations sont fondées et, le cas échéant, quelles mesures le Canada a pris ou prendra pour dénoncer ces persécutions?

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Nous savons tous que celui-ci veille toujours à faire part à la Chambre des préoccupations de ses électeurs. Le gouvernement est évidemment au courant des rapports faisant état de persécutions religieuses au Vietnam, y compris dans la province de Lai Chau. En fait, notre ambassade à Hanoi suit ce dossier de très près.

Le gouvernement a soulevé cette question auprès du ministre des Affaires étrangères du Vietnam l'an dernier. Je signale au député et à la Chambre que la semaine dernière, soit le 25 mars, nous avons fait une déclaration dans laquelle nous encourageons le Vietnam à cesser de détenir des citoyens en raison de leurs orientations politiques et religieuses, et à accorder une plus grande liberté d'expression et d'association.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La Commission du droit du Canada rend aujourd'hui public un rapport qui demande que l'on en finisse avec notre système uninominal majoritaire à un tour pour mettre plutôt en place un système de représentation proportionnelle mixte, semblable à celui de l'Allemagne ou de la Nouvelle-Zélande. Cette commission est une organisation très respectée.

Questions orales

J'aimerais demander au premier ministre si, en matière de démocratie, il a ou non l'intention de cesser ses discours ronflants et creux pour donner suite concrètement à ce rapport. J'ai, en effet, entendu courir une rumeur qui voudrait qu'il songe à déclencher des élections. S'il n'y a pas d'élections, envisagerait-il de demander par référendum à la population canadienne si elle souhaite ou non que l'on tienne un référendum sur la modification de notre régime électoral?

• (1455)

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député a raison. La Commission du droit du Canada est une organisation respectée. Elle a produit un rapport sérieux et nous lui accorderons la considération qu'il mérite.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, Daniel Giguère, candidat libéral, et d'autres candidats de la région de Charlevoix ont formé un comité pour étudier les changements à l'assurance-emploi, après que le premier ministre eut dit qu'il était prêt à faire une étude portant sur le travail saisonnier. Après des années d'inaction dans le dossier de l'assurance-emploi, voilà que le gouvernement fait des annonces à la veille des élections.

Ma question s'adresse au premier ministre. Quand va-t-il arrêter de se servir des sans-emploi et des gens dans le besoin pour faire des gains électoraux?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, on a déjà dit plusieurs fois en cette Chambre que le premier ministre et le gouvernement étaient très préoccupés par le problème des travailleurs saisonniers.

On a déjà commencé des travaux pour trouver une solution à long terme. Dans le passé, on a pris des mesures à court terme pour faire face aux problèmes locaux, en travaillant avec les provinces, les autorités régionales et communautaires.

Par conséquent, je suis certain que la solution va...

Le Président: L'honorable député de Provencher a la parole.

* * *

[Traduction]

LA COUR SUPRÊME DU CANADA

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, au moment même où il s'affairait à échapper aux impôts canadiens à La Barbade, le premier ministre disait qu'il avait une meilleure façon de nommer les juges de la Cour suprême du Canada. Cependant, depuis qu'il est devenu premier ministre, il n'a proposé aucune idée nouvelle pour la nomination des juges.

Il est évident qu'il a réussi à éviter de payer ses impôts grâce à ses paradis fiscaux. Qu'en est-il maintenant de ce système de justice amélioré pour le Canada?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a affirmé qu'il y aurait un examen parlementaire des nominations à la Cour suprême. Le premier ministre a rempli son engagement et le Comité de la justice est maintenant saisi du dossier.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, il ne s'agit encore que d'un écran de fumée. En matière de nomination des

juges, ce qui compte le plus, ce n'est pas la compétence, mais qui l'on connaît dans l'entourage du premier ministre.

Le premier ministre a pu s'enrichir au détriment des contribuables canadiens. Comment peut-il expliquer que...

Le Président: La question est irrecevable.

Le député de Crowfoot a la parole.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, pendant une décennie, le premier ministre a fait partie d'un gouvernement qui n'a pas su bien protéger les Canadiens.

Dans son rapport, la vérificatrice générale a fait état d'importantes lacunes dans la coopération entre organismes et d'un manque de coordination dans la gestion des renseignements. Ces problèmes sont les mêmes que son prédécesseur avait relevés en 1996, il y a huit ans.

Pourquoi, après une décennie de négligence et d'échec, les Canadiens devraient-ils confier au premier ministre la sécurité de notre pays?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, c'est le premier ministre qui, le 12 décembre, a créé un nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. C'est le premier ministre qui a créé pour la première fois un poste de conseiller sur la sécurité nationale. C'est le premier ministre qui va créer un comité de parlementaires chargé d'examiner les questions de sécurité nationale.

En fait, personne n'est plus déterminé que le premier ministre à assurer la sécurité des Canadiens.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, la ministre a beau se vanter de la création tardive du ministère de la Sécurité publique. Le fait est que c'est insuffisant et que c'est trop tard.

Il demeure que le premier ministre faisait partie d'un gouvernement qui a négligé de s'acquitter de son rôle fondamental, soit protéger ses citoyens.

La vérificatrice générale a dit qu'il faudra des années pour corriger la situation. Nous n'avons pas des années devant nous. Aujourd'hui, le Canada a été désigné comme une cible des terroristes. Qu'on lise les grands titres d'aujourd'hui.

Le premier ministre a constamment laissé tomber les Canadiens. Pourquoi devrions-nous lui faire confiance encore une fois?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre est loin d'avoir laissé tomber les Canadiens en ce qui concerne la sécurité. Le député oublie probablement que, lorsqu'il était aux Finances, le premier ministre s'est engagé à l'automne 2001 à affecter 7,7 milliards de dollars à l'accroissement de la sécurité des Canadiens.

Le député dit que le Canada a été désigné comme cible. Je tiens à rassurer les Canadiens: la désignation du Canada n'est pas nouvelle. Oussama ben Laden l'a fait il y a environ 18 mois. En fait, il n'y a pas...

Questions orales

• (1500)

Le Président: Le député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans a la parole.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, mon collègue de Charlevoix a présenté une motion visant à reconnaître le statut particulier des travailleurs saisonniers, indépendamment de leur région d'emploi. Les travailleurs se sont fait faire beaucoup de promesses dans le passé, comme l'a fait le premier ministre à Baie-Saint-Paul, le 11 juin 2003, où, en première page du journal, on pouvait lire qu'il s'était engagé à régler le problème des Sans-Chemise.

Pour éviter que ces travailleurs se retrouvent encore une fois le bec à l'eau avec des promesses sans lendemain, est-ce que le premier ministre entend voter en faveur de la motion sur laquelle nous allons voter cet après-midi?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, on a mis en vigueur des programmes pour résoudre le problème des Sans-Chemise et des chômeurs. Par exemple, on a déjà mis à la disposition du gouvernement provincial plus de 600 millions de dollars pour résoudre ce problème.

On a mis à la disposition des gouvernements provinciaux un autre montant de 450 millions de dollars pour faire face à ce programme. On a aussi mis à la disposition un autre montant de 77 millions de dollars pour résoudre ce...

Le Président: L'honorable député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans a la parole.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre était beaucoup plus bavard le 11 juin 2003 à Baie-Saint-Paul. Là, il ne veut pas se lever.

J'adresse ma question à ce gouvernement sans coeur, qui a tout fait pour appauvrir les travailleurs. Est-ce qu'il se rend compte que les travailleurs saisonniers sont dans un processus avancé de pauvreté et qu'un des moyens pour mettre fin à ce processus, c'est de reconnaître le statut particulier de leur condition en votant en faveur de la motion du député de Charlevoix?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, peut-être que le député n'a pas compris que le premier ministre a déjà établi un groupe de travail qui va étudier cette situation et présenter des solutions à long terme pour solutionner ce problème. Toutefois, il y a aussi des hommes et des femmes, des députés de tous les partis de la Chambre, qui ont pris conscience de ce problème. Nous allons présenter des solutions à long terme. Quand des recommandations seront présentées, je suis disposé...

Le Président: L'honorable député de Battlefords—Lloydminster a la parole.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, il se trouve que les prétendues 100 journées de mesures

concrètes que le premier ministre avait promises n'ont été que du vent. Soyons clairs: 21 projets de loi rétablis; le recours à la clôture en un temps record, même pour un libéral; des votes forcés sur le registre des armes à feu au cours du premier mois.

Il n'a pas résolu la crise dans le secteur de l'élevage qui dure depuis plus de dix mois. Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi il refuse de faire son travail et d'aller à Washington?

L'hon. Bob Speller (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je suis surpris que le député ait enfin posé une question là-dessus plutôt que toutes ces autres questions qu'il a posées, lorsqu'il avait la possibilité de le faire. Je suis persuadé qu'il ne l'a pas fait parce qu'il sait pertinemment que le premier ministre s'occupe de très près de cette question.

Le premier ministre a parlé au président des États-Unis. Nous avons eu des entretiens avec les diverses provinces et les premiers ministres provinciaux, qui sont eux-mêmes allés à Washington. Nous avons un groupe coordonné à l'intérieur du Canada qui travaille très fort sur cette question et nous réalisons des progrès.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, l'héritage du premier ministre sera très clair. Établissons la liste: une crise en matière de sécurité nationale, une crise dans le domaine de l'infrastructure, une crise en santé, une crise dans le secteur de l'agriculture et une crise dans l'industrie du bois d'oeuvre. Tout un bilan.

Toutes ces crises ont couvé pendant des années sous l'ancien ministre des Finances qui changeait alors son image pour se préparer à la course à la direction de son parti.

Quand le premier ministre va-t-il cesser de prétendre qu'il sait ce qu'il fait?

L'hon. Bob Speller (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député a oublié de mentionner la crise dans l'opposition. En fait, l'opposition ne s'occupe pas des questions qui préoccupent les Canadiens.

Nous avons pris très au sérieux la question de l'agriculture dont le député est responsable. Nous avons consulté les Canadiens, nous avons collaboré avec les intervenants du secteur de l'élevage et nous avons présenté un programme de près d'un milliard de dollars pour essayer de répondre à leurs besoins.

• (1505)

Le Président: Cela met un terme à la période des questions d'aujourd'hui. Les députés savent très bien pourquoi il y a eu si peu de questions.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Geoff Plant, procureur général et ministre responsable de la négociation des traités pour la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé des messages pour l'informer qu'il a adopté, sans amendements, les projets de loi suivants: le projet de loi C-27 et le projet de loi C-260.

*Le budget***LA SANCTION ROYALE**

[Traduction]

Le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall
Ottawa

le 31 mars 2004

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 31 mars 2004, à 15 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération,

La secrétaire du Gouverneur général,
Barbara Uteck

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 mars, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le Président: Comme il est 15 h 7, conformément à l'ordre adopté le mardi 30 mars 2004, la Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés sur la motion n° 1 des voies et moyens.

Convoquez les députés.

● (1515)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

*(Vote n° 39)***POUR**

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Assadourian
Bakopanos
Barrette
Bélair
Bellemare
Bertrand
Binet
Bonin
Bradshaw
Brown
Byrne
Cannis
Catterall
Chamberlain
Coderre
Cotler
Cuzner
Dion
Dromisky
Duplain
Eggleton
Farrar
Fontana
Fry
Godfrey
Grose
Harvard
Herron
Ianno
Jennings
Jordan
Karygiannis

Alcock
Assad
Augustine
Barnes (London West)
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonwick
Brisson
Bulte
Calder
Castonguay
Cauchon
Charbonneau
Comuzzi
Cullen
DeVillers
Discepola
Drouin
Efford
Eyking
Folco
Frulla
Galloway
Goodale
Guarnieri
Harvey
Hubbard
Jackson
Jobin
Karetak-Lindell
Keyes

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Laliberte
Lastewka
Lee
Longfield
Macklin
Malhi
Marcil
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McGuire
McLellan
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Parrish
Peric
Peterson
Phinney
Pratt
Proulx
Redman
Regan
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
St. Denis
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood— 151

Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lancôt
LeBlanc
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Minna
Murphy
Nault
Normand
O'Reilly
Pacetti
Paradis
Patry
Peschisolido
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Provenzano
Reed (Halton)
Robillard
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St-Julien
Stewart
Telegdi
Thibault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Asselin
Barnes (Gander—Grand Falls)
Bergeron
Bourgeois
Burton
Casey
Chatters
Comartin
Dalphond-Guiral
Day
Desrochers
Duceppe
Elley
Fitzpatrick
Gagnon (Québec)
Gagnon (Champlain)
Gaudet
Girard-Bujold
Grewal
Guay
Hanger
Hill (Prince George—Peace River)
Johnston
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)

Ablonczy
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bachand (Saint-Jean)
Benoit
Bigras
Breitkreuz
Cardin
Casson
Clark
Cummins
Davies
Desjarlais
Doyle
Duncan
Epp
Forseth
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gallant
Gauthier
Godin
Grey
Guimond
Hearn
Jaffer
Keddy (South Shore)
Laframboise
Lill
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark
Masse

McDonough
Ménard
Merrifield
Moore
Pallister
Penson
Picard (Drummond)
Proctor
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Roy
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay
Wayne
Williams

McNally
Meredith
Mills (Red Deer)
Nystrom
Paquette
Perron
Plamondon
Rajotte
Reynolds
Rocheleau
Schellenberger
Skelton
Sorenson
Stinson
Strahl
Toews
Wasylycia-Leis
White (North Vancouver)
Yelich — 100

PAIRÉS

Députés

Boudria
Fournier
Leung

Crête
Graham
Sauvageau — 6

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Myron Thompson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant le vote, j'avais cru comprendre que le timbre rentierait pendant 15 minutes. J'ai dû me tromper, mais je tenais à vous signaler que, si j'avais été à la Chambre, j'aurais voté contre ce projet de loi abominable.

• (1520)

Le Président: Je remercie le député de cette précision.

* * *

[Français]

LES VOIES ET MOYENS

MOTION N^o 7

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.) propose: Qu'une motion des voies et moyens, déposée le 29 mars 2004, visant à mettre en oeuvre certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004 soit adoptée.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 30 mars 2004, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal sur la motion n^o 7, sous la rubrique Voies et moyens.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

* * *

• (1530)

(La motion n^o 7, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

Le budget

(Vote n^o 40)

POUR

Députés

Adams
Allard
Assad
Asselin
Bachand (Saint-Jean)
Barnes (London West)
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Brown
Byrne
Cannis
Castonguay
Cauchon
Charbonneau
Coderre
Comuzzi
Cullen
Dalphond-Guiral
Desrochers
Dion
Dromisky
Duceppe
Efford
Eyking
Folco
Frulla
Gagnon (Québec)
Gagnon (Champlain)
Gaudet
Girard-Bujold
Godin
Grose
Guay
Harvard
Herron
Ianno
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Laframboise
Lalonde
Lastewka
Lee
Lincoln
Loubier
Macklin
Malhi
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McCormick
McGuire
McLellan
Ménard
Minna
Murphy
Nault
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti

Alcock
Anderson (Victoria)
Assadourian
Augustine
Bakopanos
Barrette
Bélair
Bellefleur
Bergeron
Bevilacqua
Binet
Bonin
Bourgeois
Brisson
Bulte
Calder
Cardin
Catterall
Chamberlain
Clark
Comartin
Cotler
Cuzner
Davies
DeVillers
Discepola
Drouin
Duplain
Eggleton
Farrah
Fontana
Fry
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Galloway
Gauthier
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Guimond
Harvey
Hubbard
Jackson
Jobin
Karetak-Lindell
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Laliberte
Lanctôt
LeBlanc
Lill
Longfield
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marcil
Martin (LaSalle—Émard)
Masse
McCallum
McDonough
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
Neville
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan

Le budget

Paquette	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Perron
Peschisolido	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Plamondon	Pratt
Price	Proctor
Proulx	Provenzano
Redman	Reed (Halton)
Regan	Robillard
Rocheleau	Roy
Saada	Savoy
Scherrer	Scott
Sgro	Shepherd
Simard	Speller
St-Hilaire	St-Jacques
St-Julien	St. Denis
Stewart	Stoffer
Szabo	Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)	Tirabassi
Tonks	Torsney
Tremblay	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Wasylcia-Leis	Whelan
Wilfert	Wood— 194

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Barnes (Gander—Grand Falls)	Benoit
Breitkreuz	Burton
Casey	Casson
Chatters	Cummins
Day	Doyle
Duncan	Elley
Epp	Fitzpatrick
Forsth	Gallant
Goldring	Grewal
Grey	Hanger
Hearn	Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer	Johnston
Keddy (South Shore)	Lunn (Saanic—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark	McNally
Meredith	Merrifield
Mills (Red Deer)	Moore
Pallister	Penson
Rajotte	Reid (Lanark—Carleton)
Ritz	Schellenberger
Schmidt	Solberg
Sorenson	Stinson
Strahl	Thompson (Wild Rose)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Toews
Wayne	White (North Vancouver)
Yelich— 55	

PAIRÉS

Députés

Boudria	Crête
Fournier	Graham
Leung	Sauvageau— 6

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

MOTION N^o 8

L'hon. Andy Mitchell (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.) propose: Qu'une motion des voies et moyens en vue du dépôt d'une Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence, déposée à la Chambre le 30 mars 2004, soit adoptée.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 30 mars 2004, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal sur la motion n^o 8, sous la rubrique Voies et moyens.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (1540)

(La motion n^o 8, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 41)

POUR

Députés

Adams	Alecock
Allard	Anderson (Victoria)
Assadourian	Asselin
Augustine	Bachand (Saint-Jean)
Bakopanos	Barnes (London West)
Barrette	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bergeron	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Binet	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Bourgeois	Bradshaw
Brison	Brown
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Cardin
Castonguay	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Charbonneau	Clark
Coderre	Comartin
Comuzzi	Cotler
Cullen	Cuzner
Dalmond-Guiral	Davies
Desjarlais	Desrochers
DeVillers	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duceppe
Duplain	Efford
Eggleton	Eyking
Farrah	Folco
Fontana	Frulla
Fry	Gagnon (Champlain)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Galloway
Gaudet	Gauthier
Godfrey	Godin
Goodale	Grose
Guarnieri	Guay
Guimond	Harvard
Harvey	Herron
Hubbard	Ianno

Initiatives parlementaires

Jackson	Jennings
Jobin	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Laframboise
Laliberte	Lalonde
Lanctôt	Lastewka
LeBlanc	Lee
Lill	Lincoln
Longfield	Loubier
MacAulay	Macklin
Mahoney	Malhi
Maloney	Marceau
Marcil	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Masse	Matthews
McCallum	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
McTeague	Ménard
Mills (Toronto—Danforth)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Nault
Neville	Normand
Nystrom	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Owen	Pacetti
Pagtakhan	Paquette
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Perron	Peschisolido
Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Plamondon
Pratt	Price
Proctor	Proulx
Provenzano	Redman
Reed (Halton)	Regan
Robillard	Rocheleau
Roy	Savoy
Scherrer	Scott
Sgro	Shepherd
Simard	Speller
St-Hilaire	St-Jacques
St-Julien	St. Denis
Stewart	Stoffer
Szabo	Telegdi
Thibault (West Nova)	Thibault (Saint-Lambert)
Tirabassi	Tonks
Torsney	Tremblay
Ur	Valeri
Vanclief	Volpe
Wappel	Wasylycia-Leis
Whelan	Wilfert

CONTRE

Députés	
Abbott	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Barnes (Gander—Grand Falls)
Benoit	Breitkreuz
Burton	Casey
Casson	Chatters
Cummins	Day
Doyle	Duncan
Elley	Epp
Fitzpatrick	Forseth
Gallant	Goldring
Grewal	Grey
Hanger	Hearn
Hill (Prince George—Peace River)	Jaffer
Johnston	Keddy (South Shore)
Lunn (Saanich—Gulf Islands)	Lunney (Nanaimo—Alberni)
Mark	McNally
Meredith	Merrifield
Mills (Red Deer)	Moore
Pallister	Penson
Rajotte	Reid (Lanark—Carleton)
Ritz	Schellenberger
Schmidt	Solberg
Sorenson	Stinson
Strahl	Thompson (Wild Rose)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Wayne
White (North Vancouver)	Yelich — 52

PAIRÉS

Députés	
Boudria	Crête
Fournier	Graham
Leung	Sauvageau — 6

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE PROGRAMME D'ASSURANCE-EMPLOI

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 mars, de la motion.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 30 mars, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion n° 475, dans le cadre des initiatives parlementaires.

• (1550)

[Français]

Avant que le greffier n'annonce le résultat du vote:

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Sault Ste. Marie a voté pour et contre. Peut-être peut-il clarifier la situation.

[Traduction]

M. Carmen Provenzano: J'aimerais être enregistré comme ayant voté en faveur de la motion.

[Français]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 42)

POUR

Députés	
Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Barnes (Gander—Grand Falls)	Barrette
Bergeron	Bigras
Bourgeois	Breitkreuz
Burton	Byrne
Caccia	Cardin
Casey	Castonguay
Charbonneau	Clark
Comartin	Cummins
Dalphonf-Guiral	Davies
Desjarlais	Desrochers
Doyle	Duceppe
Duncan	Farrah
Folco	Gagnon (Québec)
Gagnon (Champlain)	Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gallant	Gaudet
Gauthier	Girard-Bujold
Godin	Grewal
Grose	Guay
Guimond	Hearn
Hill (Prince George—Peace River)	Jennings
Keddy (South Shore)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Laframboise	Laliberte
Lalonde	Lanctôt
Lill	Loubier

Initiatives parlementaires

MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
 Marci
 Martin (Winnipeg Centre)
 Matthews
 Ménard
 Minna
 Nystrom
 Paquette
 Picard (Drummond)
 Proctor
 Rocheleau
 Schellenberger
 St-Jacques
 Stinson
 Strahl
 Thompson (New Brunswick Southwest)
 Tremblay
 Wayne

Marceau
 Mark
 Masse
 McDonough
 Meredith
 Normand
 O'Brien (Labrador)
 Perron
 Plamondon
 Provenzano
 Roy
 St-Hilaire
 St-Julien
 Stoffer
 Thibeault (Saint-Lambert)
 Thompson (Wild Rose)
 Wasylcia-Leis
 Yelich — 86

Szabo
 Tirabassi
 Torsney
 Valeri
 Volpe
 Whelan
 Wilfert

Thibault (West Nova)
 Tonks
 Ur
 Vanclief
 Wappel
 White (North Vancouver)
 Wood — 146

PAIRÉS

Députés

Boudria
 Fournier
 Leung

Crête
 Graham
 Sauvageau — 6

CONTRE

Députés

Abbott
 Alcock
 Anders
 Anderson (Victoria)
 Augustine
 Barnes (London West)
 Bélanger
 Bennett
 Bevilacqua
 Blondin-Andrew
 Bonwick
 Brison
 Bulte
 Cannis
 Catterall
 Chatters
 Comuzzi
 Cullen
 Day
 Dion
 Drouin
 Efford
 Elley
 Fitzpatrick
 Frulla
 Gallaway
 Goldring
 Grey
 Hanger
 Harvey
 Hubbard
 Jackson
 Jobin
 Jordan
 Keyes
 Kraft Sloan
 LeBlanc
 Lunn (Saanich—Gulf Islands)
 Macklin
 Maloney
 Martin (LaSalle—Énard)
 McCormick
 McLellan
 Merrifield
 Mills (Toronto—Danforth)
 Moore
 Myers
 Neville
 O'Reilly
 Pacetti
 Pallister
 Parrish
 Penson
 Peschisolido
 Pettigrew
 Pickard (Chatham—Kent Essex)
 Price
 Redman
 Regan
 Ritz
 Savoy
 Schmidt
 Sgro
 Simard
 Sorenson
 St. Denis

Adams
 Allard
 Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
 Assadourian
 Bakopanos
 Beaumier
 Bellemare
 Bertrand
 Binet
 Bonin
 Bradshaw
 Brown
 Calder
 Casson
 Chamberlain
 Coderre
 Cotler
 Cuzner
 DeVillers
 Discepola
 Duplain
 Eggleton
 Eyking
 Fontana
 Fry
 Godfrey
 Goodale
 Guarnieri
 Harvard
 Herron
 Ianno
 Jaffer
 Johnston
 Karygiannis
 Knutson
 Lastewka
 Lee
 Lunney (Nanaimo—Alberni)
 Malhi
 Marleau
 McCallum
 McGuire
 McTeague
 Mills (Red Deer)
 Mitchell
 Murphy
 Nault
 O'Brien (London—Fanshawe)
 Owen
 Pagtakhan
 Paradis
 Patry
 Peric
 Peterson
 Phinney
 Pratt
 Proulx
 Reed (Halton)
 Reid (Lanark—Carleton)
 Robillard
 Scherrer
 Scott
 Shepherd
 Solberg
 Speller
 Stewart

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

LA SANCTION ROYALE

● (1605)

[Français]

L'huissier du bâton noir apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de Son Excellence la Gouverneure générale que cette honorable Chambre se rende immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

Et de retour:

Le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès de Son Excellence la Gouverneure générale dans la salle du Sénat, Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-26, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2004—Chapitre n° 5.

Projet de loi C-212, Loi concernant les frais d'utilisation—Chapitre n° 6.

Projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique) et certaines lois en conséquence—Chapitre n° 7.

Projet de loi C-27, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2005—Chapitre n° 8.

Projet de loi C-260, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux (cigarettes à inflammabilité réduite)—Chapitre n° 9.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES DROITS DES AÎNÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 29 mars, de la motion: Que le projet de loi C-439, Loi constituant le Bureau du Protecteur des droits des aînés et l'Agence canadienne de protection des droits des aînés et modifiant le Code criminel, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 30 mars, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-439, dans le cadre des initiatives parlementaires.

Convoquez les députés.

• (1625)

[Français]

Avant le vote:

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mes collègues du Bloc québécois et moi-même désirons manifester notre indignation sur un incident procédural survenu tout à l'heure.

Alors qu'il y avait un vote important sur la motion pour reconnaître véritablement les travailleurs saisonniers au niveau du régime d'assurance-emploi, le vote a été interrompu par un message de l'huissier du bâton noir du Sénat, alors qu'on ne reconnaît absolument pas cette institution. Il est totalement inadmissible d'avoir cessé un vote aussi important.

Le Président: L'honorable député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans a toujours le désir de faire respecter le Règlement de la Chambre, et c'est un désir bien apprécié par la présidence.

Cependant, dans ce cas-ci, comme il a pu le noter, le Président a poursuivi le vote malgré l'interruption, parce qu'un vote était en cours. Nous avons terminé le vote, le résultat a été annoncé, et c'est seulement après cela que nous avons ouvert la porte pour admettre le messenger.

Est-ce cela, la plainte de l'honorable député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans?

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, je veux indiquer que, par le fait qu'on ait été interrompus par cet incident, nous avons été retardés pour le dernier vote sur lequel nous nous prononçons présentement. Ce vote a été interrompu par une autre sonnerie de 15 minutes, alors que nous devons voter immédiatement après la motion portant sur les travailleurs saisonniers. C'est cela, le point que je voulais soulever.

Le Président: Oui, il y a eu une interruption. Cependant, je dois aussi noter deux choses. D'une part, la Chambre a adopté une motion hier annonçant les votes qui auraient lieu cet après-midi. D'autre part, nous avons reçu une lettre de Son Excellence la Gouverneure générale indiquant qu'on allait procéder à la sanction royale à une telle heure. Alors, nous nous sommes rendus au Sénat.

[Traduction]

Le vote porte sur la motion.

• (1635)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 43)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Allard
Assadourian
Barnes (Gander—Grand Falls)
Bélanger
Binet
Bonin

Ablonczy
Alcock
Anderson (Victoria)
Augustine
Barrette
Bennett
Blondin-Andrew
Bonwick

Bradshaw
Brisson
Byrne
Cannis
Casson
Chamberlain
Clark
Comuzzi
Cullen
Cuzner
Day
DeVillers
Discepola
Drouin
Duplain
Elley
Eyking
Fitzpatrick
Frulla
Gallant
Godfrey
Grey
Harvard
Herron
Ianno
Jaffer
Jobin
Jordan
Kenney (Calgary Southeast)
Knutson
Laliberte
Lastewka
Lill
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Macklin
Maloney
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McDonough
McLellan
McTeague
Merrifield
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Murphy
Nystrom
Owen
Pagtakhan
Patry
Peschisolido
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proulx
Regan
Ritz
Savoy
Scherrer
Scott
Simard
Sorenson
St-Julien
Stewart
Stoffer
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Toews
Torsney
Valeri
Volpe
Wasylycia-Leis
Whelan
Wilfert
Yelich — 165

Initiatives parlementaires

Breitkreuz
Burton
Calder
Casey
Catterall
Chatters
Comartin
Cotler
Cummins
Davies
Desjarlais
Dion
Doyle
Duncan
Efford
Epp
Farrah
Forseth
Fry
Galloway
Goldring
Harper
Heam
Hill (Prince George—Peace River)
Jackson
Jennings
Johnston
Karygiannis
Keyes
Kraft Sloan
Lanctôt
Lee
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Marcil
Marleau
Masse
McCormick
McGuire
McNally
Meredith
Mills (Red Deer)
Minna
Moore
Neville
O'Brien (Labrador)
Pacetti
Parrish
Peric
Peterson
Phinney
Pratt
Redman
Reid (Lanark—Carleton)
Robillard
Schellenberger
Schmidt
Sgro
Solberg
Speller
St. Denis
Stinson
Szabo
Thibault (West Nova)
Thompson (Wild Rose)
Tirabassi
Tonks
Ur
Vanclief
Wappel
Wayne
White (Langley—Abbotsford)
Williams

CONTRE

Députés

Bachand (Saint-Jean)

Bergeron

Affaires courantes

Bigras	Bourgeois
Cardin	Dalphondu-Guiral
Desrochers	Duceppe
Gagnon (Québec)	Gagnon (Champlain)
Guay	Guimond
Hanger	Lalonde
Ménard	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
St-Hilaire— 19	

PAIRÉS

Députés

Boudria	Crête
Fourmier	Graham
Leung	Sauvageau— 6

Le Président: Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la justice, des droits de la personnes, de la sécurité publique et de la protection.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

Le Président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, La défense nationale.

* * *

[Traduction]

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport du directeur général des élections du Canada sur la gestion de l'élection partielle dans la circonscription de Perth—Middlesex, qui s'est tenue le 12 mai 2003, et de l'élection partielle dans la circonscription de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, qui s'est tenue le 16 juin 2003.

[Français]

Ce document est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, cinq lettres adressées à des parlementaires, à des organisations ou à des particuliers qui ont exprimé des préoccupations sur des initiatives précises de commandite. Les destinataires de ces lettres sont priés de fournir au commissaire responsable de l'enquête publique ou à l'avocat-conseil chargé du recouvrement de fonds tout renseignement qu'ils pourraient avoir à ce sujet.

* * *

LE PROJET GOUVERNEMENT EN DIRECT

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je désire également, au nom du président du Conseil du Trésor, informer les parlementaires et les Canadiens des progrès considérables qui ont été accomplis dans le cadre du projet Gouvernement en direct.

Ainsi, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le troisième rapport sur le projet de GED à l'échelle gouvernementale, intitulé «Gouvernement en direct 2004».

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 34 pétitions.

* * *

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la notice biographique de Mme Maria Barrados, que le gouvernement propose de nommer à la présidence de la Commission de la fonction publique.

Conformément au paragraphe 111.1(1) du Règlement, cette question a également été renvoyée au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

* * *

LA LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2004

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget, déposé au Parlement le 23 mars 2004.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES ET L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DU PEUPLE TLICHO

L'hon. Andy Mitchell (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-31, Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

•(1640)

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement assume depuis un bon moment des responsabilités liées à la sécurité nationale. Dans l'avenir prévisible, nos organismes chargés de la sécurité nationale et nos principaux partenaires du milieu du renseignement devront continuer d'accorder beaucoup d'attention, d'efforts et de ressources au secteur changeant de la sécurité. Le gouvernement estime donc qu'il est particulièrement important qu'un groupe de parlementaires bien informés joue un rôle de premier plan en ce qui a trait aux questions de sécurité nationale en fournissant des conseils et en donnant des orientations à cet égard.

[Français]

Ainsi qu'annoncé par le premier ministre, le gouvernement s'est engagé à créer un nouveau comité de parlementaires chargés d'examiner les questions concernant la sécurité nationale. Cela fait partie du plan d'action du gouvernement pour la réforme démocratique.

[Traduction]

La sécurité nationale devrait être examinée en toute impartialité, la priorité étant accordée à la sécurité du pays et à la nécessité d'atteindre un juste équilibre entre la sécurité et les droits individuels. Il faudra examiner soigneusement ces questions et de nombreux autres facteurs, comme le mandat du comité, ses liens avec le Parlement et le gouvernement, son accès à l'information et les garanties en la matière, ses rapports, le soutien du personnel, les rapports avec d'autres organismes, ainsi que la meilleure façon d'aborder toutes ces questions. Il pourrait aussi être nécessaire d'adopter des mesures législatives.

Dans la mise sur pied du nouveau comité national de parlementaires, le gouvernement tiendra compte des quatre principaux éléments suivants: les mécanismes actuels et passés d'examen du secteur canadien de la sécurité et du renseignement; les pratiques internationales actuelles—notamment celles de nos proches alliés—dans le domaine de la surveillance et de l'examen parlementaires des organismes chargés de la sécurité et du renseignement; la contribution d'experts et d'intervenants canadiens et étrangers dans ce domaine; enfin, les obligations spéciales des comités parlementaires à l'égard de la protection des renseignements de nature délicate.

Les députés se souviendront que, le 28 janvier, j'ai annoncé mon intention d'amener les parlementaires à débattre des mécanismes et du mandat de ce nouveau comité de parlementaires sur la sécurité nationale. Depuis cette date, j'ai demandé au gouvernement et aux leaders parlementaires de l'opposition des deux chambres de renvoyer la question aux comités pertinents du Sénat et de la Chambre des communes, les invitant à travailler ensemble.

J'ai le plaisir de déposer à la Chambre aujourd'hui un document de consultation qui fournit aux parlementaires des renseignements de base pertinents pour les aider à formuler des conseils sur le statut, le mandat et la structure du futur comité des parlementaires sur la sécurité nationale. Le document de consultation renfermera notamment de l'information sur la façon dont nos plus proches alliés dans

Affaires courantes

le domaine de la sécurité nationale abordent ces questions. Il s'agit des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. J'encourage les membres du comité à entreprendre des discussions avec les législateurs et les experts de ces pays, ainsi qu'à solliciter l'apport d'intervenants et d'experts canadiens.

[Français]

Je m'attends à ce que les consultations se déroulent au cours des prochains mois, et j'ai hâte de prendre connaissance des recommandations du comité l'automne prochain.

[Traduction]

Le gouvernement prendra en considération ces conseils ainsi que les conclusions des consultations menées auprès de nos alliés afin de déterminer le mandat, la structure et les mécanismes du nouveau comité des parlementaires sur la sécurité nationale.

•(1645)

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je suis heureux d'avoir l'occasion de réagir à la déclaration faite par la ministre de la Sécurité publique sur le processus de consultation relatif à la création d'un comité national de parlementaires en matière de sécurité.

À l'évidence, la ministre a choisi un moment très opportun pour présenter ce rapport à la Chambre des communes. Elle l'a fait le lendemain du jour où la vérificatrice générale a déposé un rapport accablant sur le dossier du gouvernement dans le domaine de la sécurité. Malheureusement pour la ministre, son annonce ne peut faire oublier la critique de la vérificatrice générale, ni le fait que, pendant plus d'une décennie, le gouvernement a misérablement failli à sa tâche la plus fondamentale, celle de protéger ses citoyens.

Hier, Mme Fraser mettait au jour d'importantes lacunes en matière de sécurité. Elle révélait également que des erreurs s'étaient produites dans ce domaine. Elle a relevé d'importantes failles dans la coopération entre organismes, des listes périmées de terroristes à surveiller et jusqu'à 4 500 employés d'aéroports ayant «une association criminelle possible qui justifierait un complément d'enquête». Par ailleurs, les agents à la frontière n'ont pas reçu la liste ni aucune autre information sur les 25 000 passeports canadiens perdus ou volés chaque année.

La vérificatrice générale tire la conclusion suivante:

Dans l'ensemble, le gouvernement n'a pas bien évalué les enseignements à tirer, en matière de renseignement, d'incidents critiques tels que les attentats du 11 septembre...

La vérificatrice signale également ce qui suit:

...les lacunes que nous avons relevées sont graves et [...] elles doivent être comblées de toute urgence.

Le mot important ici est «urgence», mais cela n'a pas empêché la ministre d'annoncer aujourd'hui à la Chambre que, dans les mois à venir, des consultations auraient lieu en vue de créer un comité national de parlementaires sur la sécurité. Elle a fait sa déclaration en sachant fort bien que des élections fédérales sont imminentes et que ce comité ne verra très probablement pas le jour avant au moins un an.

Si les députés ne sont pas convaincus que c'est exactement ce qui va arriver, il leur suffit de regarder ce qui s'est produit en 1996, lorsque le vérificateur général à l'époque a relevé les mêmes lacunes dans notre sécurité que celles relevées hier par Mme Fraser. Le gouvernement n'a pourtant rien fait pendant huit ans pour combler ces lacunes.

Affaires courantes

Nous ne disposons pas d'une année. Nous ne disposons même pas d'un mois pour combler les principales lacunes dans notre sécurité. Le Canada est une cible désignée, à présent. Il est une cible désignée en ce moment même. Voyez les manchettes d'aujourd'hui dans le *National Post* et d'autres journaux, selon lesquels Al-Qaïda a désigné le Canada comme cible. Il n'y a rien de nouveau là-dedans. Nous savons que nous sommes une cible depuis un certain nombre d'années. Tandis que le gouvernement continue de consulter, de projeter et de planifier, les citoyens canadiens sont désignés comme des cibles humaines par Al-Qaïda.

Les gestes sont plus éloquentes que les mots. Le temps d'agir est venu depuis longtemps. C'est ce que la vérificatrice générale est venue nous confirmer hier.

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois estime que ce comité a sa raison d'être, et ce, pour deux raisons.

Dans son rapport déposé à la Chambre des communes hier, la vérificatrice générale du Canada a dénoncé des lacunes importantes quant à la gestion des mesures et programmes relatifs à la sécurité, bien que dans le budget, le gouvernement fédéral ait annoncé un investissement de 7,7 milliards de dollars dans ce secteur.

Parmi ces lacunes, nous notons: l'incapacité à échanger de l'information sur la sécurité entre les différents ministères; le fait que les employés de première ligne n'aient pas accès à l'information sur 25 000 passeports volés ou perdus; les listes de surveillance aux frontières incomplètes, et des noms devraient en être retirés. Quatre mille cinq cents détenteurs d'une cote de sécurité pour l'accès aux zones réglementées dans cinq grands aéroports, soit 5,5 p. 100, avaient une association criminelle possible qui justifierait un complément d'enquête.

De plus, le Bloc québécois a dénoncé à plusieurs reprises l'incapacité de ce gouvernement à atteindre un juste équilibre entre sécurité et liberté dans sa législation relative à la sécurité. En effet, tant le projet de loi antiterroriste, adopté à la hâte en 2001, que le projet de loi sur la sécurité publique, ont échoué le test.

Aussi, le Bloc québécois participera au processus de consultation afin de s'assurer que la formule retenue par le comité lui permettra de continuer à jouer convenablement son rôle parlementaire de parti d'opposition.

• (1650)

[Traduction]

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NDP): Monsieur le Président, je veux également indiquer le soutien de notre parti à un comité de la sécurité nationale. Il serait positif que nous ayons un comité de ce type.

Je souhaite également manifester ma déception du fait que, dans ses propos d'aujourd'hui, la ministre n'a fait aucune allusion aux accusations faites par la vérificatrice générale l'autre jour au sujet de grands problèmes qui se posent dans l'action qu'elle a menée en matière de sécurité nationale. Il aurait été très utile qu'elle formule une observation aujourd'hui en réponse à la vérificatrice générale. Il s'agissait d'accusations très sérieuses et la ministre responsable aurait dû y répondre.

Nous soutenons l'établissement de ce comité en particulier. Il fait partie de l'ensemble des mesures de réforme démocratique du gouvernement. Toutefois, je souhaite attirer l'attention sur un point qui va à l'encontre de la réforme démocratique.

Les libéraux parlent d'un comité conjoint de parlementaires, soit des députés à la Chambre des communes et des membres du Sénat. Les membres du Sénat ne sont pas élus et ne sont pas tenus de rendre des comptes. Il ne s'agit pas d'une institution démocratique. Or cette initiative fait partie de la réforme démocratique. Je suis persuadé que ce comité devrait être composé de parlementaires élus.

Je vois le secrétaire parlementaire en train de sourire. Il sait ce que je veux dire. Il sait que le député de Sarnia prononcerait exactement le même discours s'il prenait la parole à la Chambre aujourd'hui relativement à cette question. Si nous sommes sérieux lorsque nous parlons de réforme parlementaire, il n'y a pas de place dans une société démocratique moderne pour un corps législatif qui ne rend pas de comptes aux citoyens du pays.

Lorsque nous faisons des nominations au sein de commissions, comme par exemple le CRTC, les personnes nommées ont des comptes à rendre, puisque leur mandat est d'une durée limitée et qu'elles doivent faire rapport au gouvernement et à la Chambre des communes. Lorsque leur mandat prend fin, ces personnes sont remplacées par d'autres. Certaines de ces commissions étudient des règlements, tandis que d'autres délivrent des permis ou des licences. Ces commissions ne sont pas des corps législatifs qui prennent des décisions de politique gouvernementale.

Je dis au gouvernement d'en face que le premier ministre parle fort lorsqu'il traite de réforme démocratique, mais qu'il est beaucoup plus discret relativement à une véritable réforme des institutions démocratiques. Aujourd'hui, nous avons un autre indice qui montre que le premier ministre ne veut rien changer dans le cadre d'une réforme démocratique.

Le comité qui sera mis sur pied se penchera sur la sécurité au pays, ce qui est une mesure très positive que nous appuyons sans réserve. Nous appuyons le fait que le comité aura de grandes responsabilités relativement aux questions de sécurité nationale.

L'autre aspect que je veux souligner c'est le contexte non partisan. La sécurité est une question trop importante pour être gérée dans un contexte empreint de partisanerie. Je propose, et j'aurais aimé que la ministre soit ici, que le comité soit composé d'un nombre égal de députés du parti ministériel et de députés des partis de l'opposition, afin que celui-ci soit véritablement non partisan. J'aimerais que le gouvernement envisage cette possibilité.

Le comité devrait aussi avoir largement accès à l'information, autrement celui-ci sera inefficace et, au mieux, son travail aura un caractère superficiel.

Enfin, tous les membres du comité devront respecter la nature délicate de l'information, mais cette discrétion ne devrait pas équivaloir à une consigne du silence qui les empêcherait de dire quoi que ce soit relativement à la sécurité nationale.

Nous appuyons cette mesure. J'aurais aimé que la ministre formule des observations relativement au rapport de la vérificatrice générale. J'aimerais aussi que le gouvernement n'inclut pas de gens du Sénat, qui est une institution non démocratique dont les membres ne sont pas élus, au sein de ce comité.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélaïr): L'honorable whip en chef du gouvernement désire invoquer le Règlement.

Affaires courantes

[Traduction]

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais que la Chambre consente à ce que nous revenions au dépôt de documents, afin que je puisse déposer, au nom du gouvernement, les documents dont nous parlons depuis quelques minutes.

• (1655)

Le président suppléant (M. Bélair): Le député a-t-il le consentement unanime pour revenir au dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je veux présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, des documents visant à favoriser la création d'un comité de parlementaires pour examiner la sécurité nationale.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Le comité a examiné la question des relations du Canada avec les pays du monde musulman. Ce rapport est le fruit d'une année de travail par les membres du comité, d'entretiens dans 15 pays de l'Europe, de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Asie.

Je voudrais remercier nos ambassades dans les pays visités de leur concours, et mes collègues membres du comité, ainsi que le personnel du comité de leur excellent travail.

[Traduction]

FINANCES

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent des finances intitulé «La remise et l'élimination des droits de douane sur les intrants textiles: l'industrie canadienne du vêtement».

[Français]

Également, conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport.

[Traduction]

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

M. Rick Laliberte (Rivière Churchill, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles sur le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005.

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quinzième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet des membres associés de quelques comités de la Chambre.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du quinzième rapport plus tard aujourd'hui.

PÊCHES ET OCÉANS

M. Tom Wappel (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent des pêches et des océans, intitulé «Sécurité et souveraineté: Réinventer la Garde côtière canadienne». Ce rapport est un rapport unanime de notre comité.

[Français]

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport dans les 150 jours suivant son dépôt.

* * *

[Traduction]

LA DÉCLARATION DES DROITS AU LOGEMENT

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD) demande à présenter le projet de loi C-509, Loi visant à assurer aux Canadiens un logement sûr, adéquat, accessible et abordable

—Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Winnipeg-Centre, de l'acharnement qu'il a mis à défendre les droits au logement dans tout le pays et dans sa circonscription.

Je suis très fière de présenter ce projet de loi aujourd'hui, car c'est un projet de loi qui porte sur le respect de la dignité et de l'importance de tous les Canadiens en protégeant leurs droits, c'est-à-dire en leur fournissant un logement sûr, adéquat, accessible et abordable et en leur assurant la jouissance de celui-ci en toute sécurité.

Le projet de loi vise à faire en sorte que le logement reflète les besoins des collectivités locales, notamment des collectivités autochtones, que les gens ne déboursent pas plus de 30 p. 100 de leur revenu pour le logement, qu'il y ait des logements convenables pour tous les besoins, notamment pour l'accès des personnes âgées et des handicapés, et que les sans-abri ait un logement adéquat, comme l'indique un paragraphe du projet de loi.

Je remercie les nombreuses personnes qui ont rendu possible la présentation de ce projet de loi à la Chambre. Cette mesure bénéficie d'un fort appui dans tout le Canada.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1700)

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC) demande à présenter le projet de loi C-510, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, édictée par l'article 12 du chapitre 22 des Lois du Canada (2003) (zone de sélection).

Affaires courantes

—Monsieur le Président, le projet de loi empêcherait le gouvernement d'appliquer des critères géographiques pour établir l'admissibilité d'une personne à un emploi offert dans la région de la capitale nationale.

Cette mesure législative a une incidence sur la plupart d'entre nous, y compris vous, monsieur le Président. Aujourd'hui uniquement, j'ai relevé sept offres d'emploi sur le Web. Ces emplois qui exigent des compétences très variées et sont à pourvoir dans sept ministères différents. Or, seules les personnes qui résident dans la région de la capitale nationale peuvent poser leur candidature. Les gens de la circonscription de Timmins—Baie James ne peuvent postuler. Il en est de même de ceux qui résident dans les circonscriptions de Red Deer et Cumberland—Colchester. Même vous, monsieur le Président, vous ne pouvez offrir vos services.

L'admissibilité à l'emploi en fonction du lieu de résidence ou du code postal est une pratique discriminatoire et je veux y mettre fin dès maintenant au moyen de cette mesure législative.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le quinzième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

PÉTITIONS

LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai l'honneur de présenter une pétition demandant au gouvernement une réglementation qui interdise les émissions pour enfants proposant la violence comme façon normale de résoudre les conflits et qui repousse après 22 heures les films de grande violence.

[Traduction]

LE MARIAGE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PCC): Monsieur le Président, j'ai cinq pétitions à présenter aujourd'hui au sujet de la définition du mariage en tant qu'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union. Selon les pétitionnaires, cette définition ne devrait pas être modifiée par une loi ou un tribunal.

La première pétition est signée par 116 résidents de la Saskatchewan.

La seconde pétition est signée par 326 résidents de Calgary, en Alberta, et elle est également en faveur du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme.

La troisième pétition, qui contient 313 signatures de résidents de la Saskatchewan, demande encore une fois que nous n'apportions pas de changements à la définition du mariage.

La quatrième pétition est signée par 228 résidents de Pictou, en Nouvelle-Écosse, qui déclarent que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union et

que cette définition ne devrait pas être modifiée par une loi ou un tribunal.

La cinquième pétition contient 314 signatures de résidents de l'Ontario, qui demandent également que le mariage demeure l'union d'un homme et d'une femme.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PCC): Monsieur le Président, je me félicite de pouvoir poser l'un de mes derniers gestes au Parlement en présentant une pétition au nom de certains de mes électeurs.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union permanente d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

● (1705)

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je souhaite présenter deux pétitions aujourd'hui.

La première pétition est signée par des habitants de l'est de l'Ontario qui signalent que le gouvernement fédéral a abandonné les collectivités rurales sous la pression du socialisme urbain. Les libertés, la surréglementation et le fardeau excessif des taxes et impôts frappent au coeur même du mode de vie de ces gens.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de corriger l'erreur de 1982 et de modifier la Constitution pour que l'on y prévoit le droit de posséder et d'utiliser une propriété, et de s'en servir pour gagner sa vie.

LE MARIAGE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande au Parlement de définir le mariage comme étant l'union entre un homme et une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PCC): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition signée par 53 personnes de ma circonscription s'opposant à la guerre.

Les pétitionnaires souhaitent une résolution pacifique des conflits par l'entremise des Nations Unies chaque fois que cela est possible. Ils sont également contre l'intervention militaire ayant eu lieu en Irak.

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC): Monsieur le Président, je présente deux pétitions au nom des habitants de St. John's-Est.

Les pétitionnaires disent que l'aide du gouvernement du Canada s'impose si l'on veut offrir aux handicapés un soutien à prix abordable, dont un programme prévoyant du matériel adapté pour tous les Canadiens qui sont aveugles, qui ont une déficience visuelle ou qui sont sourds et aveugles.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de promulguer une loi autorisant le gouvernement du Canada à travailler avec les autres paliers d'administration afin que tous les Canadiens aient droit à du matériel adapté à un coût abordable.

Affaires courantes

LE LOGEMENT

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie de présenter une pétition signée par près de 700 habitants de Toronto se préoccupant au plus haut point de la crise du logement qui sévit dans cette ville. Ils demandent que le Parlement fasse sienne la solution du 1 p. 100 préconisée par le Toronto Disaster Relief Committee pour éliminer le problème national catastrophique des sans-abri au Canada.

[Français]

LA LOI SUR LE DIVORCE

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de déposer une pétition au nom de l'Association des secondes épouses et conjoints inc.

Cette pétition prie le Parlement de bien vouloir modifier la Loi sur le divorce, afin qu'elle tienne compte de ses effets quant aux réalités quotidiennes vécues par les nouvelles conjointes.

[Traduction]

LE MARIAGE

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition de mes électeurs de Red Deer. Les pétitionnaires appellent le Parlement à tenir immédiatement un nouveau débat sur la définition du mariage et à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PCC): Monsieur le Président, j'ai une pétition portant sur la disponibilité de documents imprimés en bibliothèque pour les personnes handicapées. Les pétitionnaires appellent le gouvernement du Canada à soutenir la production de documents de bibliothèque en format de rechange pour les personnes incapables de lire les imprimés, dont les personnes aveugles, malvoyantes ou sourdes et aveugles. Je la soumets à la Chambre.

LE MARIAGE

M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC): Monsieur le Président, j'ai une pétition venant d'habitants de Swift Current, en Saskatchewan, de Trail, en Colombie-Britannique, et de Walkerton, en Ontario. Elle compte près de 350 signatures. Les pétitionnaires font remarquer que le mariage est l'union durable d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union. Ils appellent le Parlement à maintenir la définition actuelle du mariage et à empêcher tout tribunal de renverser cette définition.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter cette pétition signée par 74 personnes de River Hebert, dans ma circonscription. Elles s'opposent au projet de la Société canadienne des postes de fermer leur bureau de poste communautaire. Elles estiment que cela aura un effet nuisible sur leur collectivité. Elles demandent au gouvernement de maintenir le moratoire sur la fermeture de bureaux de poste.

L'ÉTIQUETAGE DES BOISSONS ALCOOLISÉES

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de présenter 11 pétitions. Sept concernent les étiquettes comportant des avertissements relatifs à l'alcool. Ces pétitionnaires appellent le Parlement à promulguer l'initiative prise par cet endroit afin de garantir qu'il y ait des

étiquettes d'avertissement sur tous les contenants de boissons alcoolisées pour lutter contre l'incidence croissante et grave du syndrome d'alcoolisation foetale.

• (1710)

L'IMMIGRATION

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, mes quatre autres pétitions concernent toutes l'immigration et la réunification des familles. Ces pétitionnaires de toutes les régions du Canada croient que le gouvernement fédéral n'a pas atteint, ces dernières années, ses objectifs en matière d'immigration et ils estiment que la réunification des familles est une pierre angulaire de notre politique.

Ils exhortent le gouvernement et le Parlement à appuyer le projet de loi C-436, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, projet de loi qui permettrait à quelqu'un de parrainer, une fois au cours de sa vie, un parent qui n'est pas membre de la catégorie «regroupement familial». Ils voudraient que cela soit possible, une fois au cours de la vie de quelqu'un.

Je soumets respectueusement ces pétitions.

LE PROJET DE LOI C-333

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer deux pétitions.

La première est présentée au nom de la communauté chinoise du Canada et elle concerne des mesures réparatoires. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'adopter le projet de loi C-333, Loi sur la reconnaissance et l'indemnisation des Canadiens d'origine chinoise, qui vise à reconnaître les injustices commises à l'égard des personnes d'origine chinoise, à commémorer publiquement cet événement et à prévoir une indemnisation devant servir à l'enseignement de l'histoire des Canadiens d'origine chinoise et à la promotion de l'harmonie raciale.

L'INDUSTRIE BOVINE

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PCC): Monsieur le Président, ma deuxième pétition concerne le problème de l'ESB dans l'ensemble du Canada. Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre immédiatement des mesures en vue d'élaborer un protocole reconnu internationalement, pour rétablir la confiance envers les produits du boeuf canadien et ouvrir les marchés internationaux du boeuf aux producteurs canadiens.

LE MARIAGE

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour présenter trois pétitions de Canadiens de l'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Tous demandent au gouvernement d'adopter une loi consacrant dans la législation la définition traditionnelle du mariage, soit l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union. Je suis très fier de pouvoir présenter ces pétitions aujourd'hui.

Affaires courantes

LA SANTÉ

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je dépose deux pétitions sur des sujets différents. En fait ce sont d'épaisses pétitions qui portent des milliers de signatures. Dans la première, qui compte 144 pages, les signataires pressent le gouvernement d'agir sur le front de la pandémie mondiale du VIH-sida dans le cadre de la campagne des Perles d'espérance, en annulant le lourd fardeau de la dette des pays pauvres; en honorant une promesse de longue date, soit faire passer à 7 p. 100 la part du PIB du Canada consacrée à l'aide au développement; en doublant le financement fédéral accordé à la stratégie canadienne sur le VIH-sida; en augmentant la contribution du Canada au fonds mondial; enfin, en améliorant l'accès aux médicaments essentiels en vue de combattre la tuberculose, la malaria et le VIH-sida.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une autre pétition qui porte des milliers d'autres signatures de Canadiens qui pressent le gouvernement de dire non à la guerre des étoiles pour épauler le Partenariat pour la paix dans des domaines de coopération visant le contrôle accru des armes et la fin de la production et de la vente d'armes de destruction massive. Je suis honorée de déposer ces pétitions au nom d'un grand nombre de Canadiens.

L'ÉTIQUETAGE DES CONTENANTS DE BOISSONS ALCOOLISÉES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je présente huit pétitions sur deux sujets différents. Je présente les cinq premières au nom de Canadiens habitant des régions fort éloignées l'une de l'autre, à savoir St. John's, à Terre-Neuve, le Québec et le Territoire des six nations de la rivière Grand. Les pétitionnaires pressent le Canada de reconnaître que le syndrome d'alcoolisme foetal et les effets de l'alcoolisme foetal sont un problème chronique et que les femmes enceintes devraient être prévenues des dangers de la consommation d'alcool pendant la grossesse.

Les pétitionnaires demandent que le Canada prenne un règlement exigeant l'apposition sur les contenants de boissons alcoolisées d'étiquettes indiquant que la consommation d'alcool durant la grossesse peut causer des anomalies congénitales. Ils exhortent le Parlement à appliquer un tel règlement.

L'IMMIGRATION

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, le deuxième groupe de pétitions porte sur l'immigration. Les pétitionnaires affirment que les nouveaux Canadiens devraient être en mesure de parrainer, une seule fois dans leur vie, un membre de leur famille qui ne serait pas autrement admissible dans la catégorie du regroupement familial. Autrement dit, nous adopterions le projet de loi C-436, qui modifierait la Loi sur l'immigration dans le but d'élargir la catégorie du parrainage des familles, autorisant une personne à parrainer une fois au cours de sa vie un membre de sa famille qui n'aurait autrement pas été admissible.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Bélair): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le temps file. J'ai posé la question n° 11 le 2 février dernier. C'était une question que j'avais déjà posée le 28 octobre 2003.

J'ai posé la question n° 13 le 2 février de cette année, une question que j'avais déjà posée le 24 septembre 2003.

Depuis ce temps, j'ai consulté les responsables de l'accès à l'information qui m'ont fait savoir qu'ils avaient déjà répondu à cette question. Le gouvernement a obtenu la réponse à cette question, mais il ne l'a pas fournie.

Le 3 février de cette année, j'ai posé la question n° 17 et, là encore, je n'ai pas obtenu de réponse.

Deux des questions qui n'ont pas encore obtenu de réponse datent de plus de six mois. Je crois, monsieur le Président, qu'il serait temps qu'on y réponde.

• (1715)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, lorsque les députés inscrivent des questions au *Feuilleton*, une règle veut qu'on y réponde dans un certain délai. Je voudrais que le secrétaire parlementaire ou le leader adjoint de la Chambre nous disent à combien de questions on a répondu, car je ne crois pas qu'on ait répondu à une seule question au cours de la présente session.

L'hon. Roger Gallaway: Monsieur le Président, le député d'en face devrait savoir ou pourrait savoir que c'est le Règlement qui dicte ce qu'il faut faire et que, d'abord, toute question inscrite au *Feuilleton* à laquelle on n'a pas répondu au moment de la prorogation reste en plan. C'est la première chose.

Deuxièmement...

Une voix: Nous voulons notre deuxième réponse, merci.

L'hon. Roger Gallaway: Nous économiserions du temps si les députés lisaient le Règlement. Deuxièmement, le délai est de 45 jours et, si on n'y a pas répondu dans ce délai, les députés savent qu'un comité est saisi de la chose.

Une voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Bélair): À l'ordre, s'il vous plaît. Nous allons voir ce qui s'est passé et informer les députés en question.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient reportés.

Le président suppléant (M. Bélair): D'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle et des votes par appel nominal, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés d'une heure et demie.

Initiatives ministérielles

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre les partis au sujet de la prolongation du temps alloué aux ordres émanant du gouvernement. Si vous le demandiez, je crois que vous trouveriez qu'il y a consentement pour qu'à 17 h 30 aujourd'hui, nous procédions aux affaires émanant des députés.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bélair): D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 mars, de la motion: Que le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PCC): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion de parler de ce projet de loi une dernière fois à la Chambre des communes. C'est probablement ma dernière tentative pour obtenir des changements de la part du gouvernement.

Il convient que le projet de loi dont je veux parler soit fondé sur des principes démocratiques. J'ai fondé ma campagne en 1988 sur la nécessité de rétablir des principes démocratiques dans le système électoral canadien. Ce projet de loi découle du fait que la Cour suprême du Canada a reconnu que la loi que le gouvernement avait mise en place n'était pas démocratique.

Le projet de loi fait suite à la décision de la Cour suprême qui a jugé qu'il était antidémocratique d'exiger qu'un parti présente 50 candidats à des élections. Si deux personnes veulent représenter un parti pour défendre une cause, une idée ou une question, cela devrait être permis pourvu qu'elles fassent certaines choses, soit montrer qu'elles ont des partisans et que certaines personnes partagent leur position.

Le projet de loi présenté pour répondre à la décision de la Cour suprême permet à une personne, au besoin, qui recueille 250 signatures d'appui et qui a au moins quatre dirigeants au sein de son parti, de se présenter aux élections afin de faire connaître certaines questions.

C'est important car, en 1987, le Parti réformiste a parlé de la nécessité de former un parti dans le but de soulever certaines questions relatives à la réforme démocratique, à la réforme électorale, à la réforme économique et à la réforme judiciaire et d'être obligé de respecter certaines normes. La présentation de ces idées à la population aurait été très difficile. Aux termes des nouvelles lignes directrices législatives que le gouvernement libéral a essayé d'imposer, on peut se demander si le Parti réformiste du Canada aurait jamais vu le jour.

Je le répète, il est tout à fait opportun que, dans le cadre de mon dernier discours à la Chambre des communes, je sois là pour défendre les principes de la réforme démocratique, en ce sens que tout Canadien qui essaie de proposer des idées de changement aux électeurs et de faire avancer notre pays ne devrait pas en être empêché par une mesure législative adoptée à la Chambre.

En fait, nous devrions ouvrir davantage le processus, et c'est ce que fait le projet de loi C-3. Il ouvre le processus pour que les Canadiens aient la liberté d'exprimer leurs préoccupations dans le cadre du système électoral.

Je voudrais saisir cette occasion, puisque c'est la dernière fois que je prends la parole à la Chambre, pour remercier les électeurs de South Surrey—White Rock—Langley de l'appui qu'ils m'ont accordé pendant dix ans et demi. J'ai été honorée de les représenter. Je crois avoir fait du bon travail à la Chambre, pour eux et en tant que représentante du Parti conservateur, anciennement le Parti réformiste puis l'Alliance canadienne, en proposant des modifications législatives qui visaient à permettre aux Canadiens de mieux se faire entendre et à assurer à mes électeurs une meilleure qualité de vie.

Je remercie mes électeurs, sans lesquels je n'aurais pu faire ce que j'ai fait. J'entrevois l'avenir avec impatience, car j'ai l'intention de continuer de vivre et de travailler au sein de ma communauté.

Je me retrouverai peut-être de l'autre côté de la clôture, à exercer des pressions sur le nouveau représentant, en vue d'obtenir des changements et pour m'assurer que nous nous efforçons toujours de servir les meilleurs intérêts des Canadiens et de notre pays. Nous devons avoir le courage de regarder en avant et de faire preuve de l'audace nécessaire, afin de résoudre certains des problèmes les plus sérieux auxquels notre pays est aujourd'hui confronté, que ce soit les questions de sécurité dont nous parlions plus tôt aujourd'hui, ou les soins de santé.

À l'instar de nombreux Canadiens, je crains beaucoup que dans 20 ans nous n'ayons plus de système de soins de santé. Il est indispensable que ceux qui siègent à la Chambre des communes aient le courage d'envisager des façons de faire différentes et de trouver des solutions qui nous permettront de préserver notre système de soins de santé pour les générations futures.

Nous devons aussi assurer la compétitivité de notre pays, et accroître son prestige sur la scène internationale. Nous devons voir grand et faire preuve d'audace dans ce que nous entreprenons.

● (1720)

J'espère seulement que les personnes qui me remplaceront ici, au cours des années à venir, auront le courage de faire ce qui s'impose dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis de remercier mes électeurs et de parler de ce projet de loi. Je crois qu'il s'agit, de la part du gouvernement, d'une initiative éclairée pour reconnaître les principes démocratiques qui sont d'une si grande importance pour un pays libre et démocratique.

Le vice-président: Après avoir sondé l'état d'esprit de la Chambre, la présidence tiendra compte de l'entente des deux côtés pour que l'on fasse comme s'il était 17 h 30. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Comme il est 17 h 30, conformément à l'ordre adopté le 30 mars 2004, la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-3 est mise aux voix et réputée adoptée avec dissidence.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

● (1725)

Le vice-président: Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD) propose: Que le projet de loi C-210, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais liés à la pratique d'un sport amateur), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je vous prie de demander le consentement unanime de la Chambre pour que mon temps de parole soit transféré à mon collègue de Winnipeg-Centre, pour le présent débat.

Le vice-président: Je me demande s'il ne serait pas également utile que le député, au nom duquel ce projet de loi est inscrit, indique s'il se réserve le droit d'intervenir plus tard, sans temps additionnel. S'il préfère, il peut intervenir plus tard au sujet de ce projet de loi—pas aujourd'hui, mais au cours d'une autre séance, si le débat n'est pas terminé.

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, j'informe la Chambre que je serai de retour dans environ 20 minutes. J'aimerais me prévaloir de la possibilité que vous m'avez offerte.

Le vice-président: Je pense que le consentement demandé maintenant porte sur le transfert, au député de Winnipeg-Centre qui appuie la motion, du temps de parole de 15 minutes, auquel s'ajoutent 5 minutes, pour questions et observations.

La Chambre donne-t-elle son consentement?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Je crains qu'il n'y ait une période de cinq minutes, pour les réponses, à la fin du débat. Je ne pense pas que cela fasse partie de l'offre. Quoi qu'il en soit, permettez-moi de demander au député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore s'il se réserve le droit, également en son nom, de clore le débat avec une période de réponse de cinq minutes.

M. Peter Stoffer: Oui, monsieur le Président, c'est bien là mon intention.

Le vice-président: Le député de Winnipeg-Centre a la parole pour la suite du débat.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je remercie tous les députés d'avoir accepté que le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore me cède son temps de parole pour que je puisse parler en premier. Le député a un autre engagement et il aimerait certainement se réserver une période plus tard pour faire valoir ses propres points de vue sur son projet de loi fort valable.

Cela dit, monsieur le Président, je suis convaincu que ce projet de loi d'initiative parlementaire est du genre qui vous intéressera. Je tiens à féliciter le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, qui suit ce dossier depuis plusieurs années, d'avoir soulevé la question à maintes reprises à la Chambre et d'avoir essayé d'obtenir l'appui et de susciter l'intérêt des autres députés. Le but est tellement louable.

Si je crois que vous vous intéresserez à cette mesure législative, monsieur le Président, c'est qu'elle traite de sport amateur et de conditionnement physique et qu'elle propose d'utiliser notre régime fiscal pour encourager les jeunes à participer à des sports amateurs, donnant ainsi à plus de jeunes la possibilité de prendre part à des sports organisés.

La plupart des députés à la Chambre savent sans doute que les coûts de participation à des sports amateurs augmentent sans cesse.

Quelle que soit la raison de ce phénomène, les coûts grimpent en flèche. Mes deux enfants ont joué au hockey jusqu'à l'école secondaire.

Je sais donc très bien combien je devais payer pour que mes enfants puissent continuer à patiner. Il en va de même pour la gymnastique, le tennis et de nombreuses autres activités auxquelles nous voulons que nos enfants participent pour toutes les raisons évidentes touchant leur santé et leur vie sociale. Le coût devient un obstacle et un véritable fardeau.

De plus en plus de parents se trouvent devant un choix difficile lorsqu'ils examinent leur budget annuel en se demandant s'ils peuvent, oui ou non, offrir à leurs enfants cette activité sociale qui est indéniablement la plus bénéfique pour leur santé.

De plus, la situation se complique encore puisque l'éducation physique est souvent la première chose que les commissions scolaires abandonnent en cas de crise budgétaire. Les écoles ont été forcées de choisir entre les matières scolaires et l'éducation physique, qui est de plus en plus souvent mise de côté.

Nous avons une génération d'enfants—et c'est loin d'être un problème nouveau, il ne fait que prendre de l'ampleur—qui sont de plus en plus sédentaires, et les conséquences prévisibles deviennent de plus en plus évidentes. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, l'obésité chez les enfants est devenue un problème chronique. Nous avons récemment entendu un médecin nous dire qu'il trouve des niveaux anormaux de cholestérol chez des enfants de 10 ans. Imaginez un peu, du cholestérol et des artères bloquées chez des enfants de 10 et 12 ans.

Il est généralement reconnu que nous devons encourager les jeunes de la nouvelle génération, et de celles qui suivront, à devenir plus actifs. Nous ne sommes pas différents. Nous devrions être plus actifs. Nous devrions faire au moins 12 000 pas par jour et je ne suis pas certain qu'il y en ait beaucoup parmi nous qui le fassent.

Cela est devenu un important problème de santé publique. Un trop grand nombre de nos enfants passent une grande partie de leur temps à regarder la télévision et à jouer à des jeux vidéo et ne font pas d'exercice physique. Autrefois, les enfants étaient forcés de bouger un peu parce qu'ils devaient faire leur part des travaux de la ferme ou de la maison. C'est de moins en moins vrai de nos jours.

Le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore a présenté une idée très pertinente qui pourrait donner de bons résultats. Nous pourrions encourager un plus grand nombre de parents à inscrire leurs enfants dans les sports si nous apportions des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour que les coûts reliés à la participation aux sports amateurs soient déductibles d'impôts à un niveau semblable à celui qui est accordé pour les dons de charité, soit environ 34 p. 100. Cette idée est très intéressante.

● (1730)

L'idée mérite d'être étoffée. Certaines personnes se montrent critiques à son égard. À titre d'exemple, certains ne souhaitent pas que les droits de jeu de certains parcours de golf coûteux soient déductibles d'impôt. Par contre, je souligne que les inscriptions à de tels terrains de golf sont parfois déductibles d'impôt pour les entreprises. Mon collègue de Nouvelle-Écosse vise plutôt le cas courant où il peut coûter aux parents 1 200 \$, 1 500 \$, voire même 2 000 \$ par année en plus des taxes scolaires, pour que leur enfant s'adonne à une certaine activité de mise en forme, par exemple à un sport amateur.

Initiatives parlementaires

Nous songeons au coût total pour le gouvernement s'il accorde cette déduction fiscale de quelque milliers de dollars par foyer, et non pas au montant extrêmement exagéré de 10 000 \$ ou de 20 000 \$ par année pour s'inscrire à un terrain de golf privé. Telle n'est pas notre idée et j'espère que les députés ne vont pas noyer cette question en soulevant un tel argument.

Nous cherchons à venir en aide aux parents qui travaillent et qui ont du mal à payer des droits de 300 \$ ou 400 \$ pour une équipe de hockey, en plus du coût d'une bonne paire de patins. À Noël dernier, j'ai offert à mon fils une paire de patins de qualité moyenne qui m'a coûté 325 \$. Ce n'était pas la meilleure paire sur la tablette, loin s'en faut, ni la moins chère non plus.

Nous sommes conscients des difficultés qu'éprouvent les parents qui travaillent. Il est de plus en plus difficile de faire participer des enfants à une activité sportive en raison de la disponibilité que cela exige de leur part, ceux-ci devant prendre de leur temps en soirée et en fin de semaine pour véhiculer leurs enfants jusqu'à ces activités. Si l'on tient compte en plus du coût, de plus en plus de parents qui travaillent n'ont d'autre choix que de constater que leur budget ne leur permet plus de telles activités.

Rappelons-nous que, il n'y a pas tellement longtemps, le gouvernement fédéral consentait à jouer un rôle actif en encourageant les enfants et tous les Canadiens à participer à des activités saines dans le cadre du programme Participation. On peut soutenir qu'il s'est agi là du programme de relations publiques le plus réussi jamais mis sur pied par un gouvernement canadien. Il a véritablement changé notre façon de voir de telles activités et les sports. Certains pourraient parler d'«ingénierie sociale» ou appeler ce programme comme ils voudront. Moyennant un coût relativement faible comparativement à l'amélioration de la santé des citoyens, les Canadiens étaient encouragés à se lever de leur sofa, à s'activer et à faire quelque chose.

Ce projet de loi est du même ordre. Dans l'intérêt supérieur des Canadiens et de la santé publique, nous voulons encourager les jeunes à être plus actifs. Nous voulons qu'ils puissent pratiquer des sports. Il y a des avantages sur le plan physique, mais il y en a évidemment aussi sur le plan de la santé publique. La participation à des sports organisés rapporte des avantages avérés sur le plan social. Les jeunes feront des choix sains s'ils ont un esprit sain dans un corps sain.

Il ne s'agit pas que de soulager notre système médical en difficulté. Notre système de justice pénale serait soulagé aussi. Plus il y aura de jeunes qui font des choix sains, moins il y en aura qui risqueront d'avoir maille à partir avec la justice. Nous préférons nettement subventionner modestement la pratique du sport plutôt que de réserver aux jeunes une cellule en prison ou de les voir comparaître devant les tribunaux lorsqu'ils auront des problèmes avec la justice.

C'est tellement évident. Inutile de déployer de grands arguments pour convaincre les députés que les jeunes doivent pratiquer davantage le sport, car cela tombe sous le sens et le sport permet d'avoir un esprit sain dans un corps sain. Si nous pouvons utiliser notre régime fiscal pour amener plus de familles, d'enfants et de jeunes à adopter un mode de vie sain, pourquoi ne pas le faire?

Nous devrions avoir non seulement un ministre de la Santé, mais aussi un ministre chargé de propager un mode de vie sain. Nous sommes heureux de la composition du dernier Cabinet, qui traduit une évolution en ce sens. Nous n'avons pas besoin d'un ministre qui gère la maladie, ce que le ministre de la Santé a fini par faire.

Tout ce que nous pouvons faire pour favoriser la santé publique en général, nous sommes moralement tenus de le faire. Qu'on ne vienne

pas me dire que cela ferait subir d'énormes pertes de recettes fiscales au gouvernement.

• (1735)

Comme je le disais, le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore m'a fait remarquer que ce projet de loi n'avait jamais eu pour objet de s'appliquer à ceux qui dépensent 20 000 \$ pour adhérer à un luxueux club de golf privé. Ce projet de loi a pour objet de soulager les familles qui, autrement, n'auraient pas les moyens d'inscrire leurs enfants à une équipe de sport organisée par leur association communautaire.

Ces droits d'inscription ont eux aussi augmenté dernièrement. Les répercussions des compressions budgétaires et de la diminution des paiements de transfert ont atteint le plus petit commun dénominateur, les associations de quartier dans nos municipalités. Les paiements de transfert du fédéral aux provinces ont été réduits. Les paiements de transfert des provinces aux municipalités ont été réduits. Cela s'est traduit par l'augmentation des droits exigés par une association communautaire pour quelque chose d'aussi simple que d'être membre d'une équipe de soccer, d'une équipe de hockey, d'une équipe de baseball ou pour participer à tout autre sport organisé. Ces droits ont augmenté et les familles ont du mal à trouver l'argent nécessaire pour que leurs enfants soient actifs. Nous savons tous que l'activité est indispensable à la bonne santé de nos enfants.

J'ai parlé à un médecin de mes efforts en vue de faire interdire les acides gras trans. Au cours de cette campagne, j'ai parlé à beaucoup de praticiens de la santé. J'ai été choqué d'apprendre que des enfants de 10 ans avaient un taux de cholestérol élevé. J'ai été choqué par le degré d'obésité des jeunes. C'est une épidémie. J'ai été choqué d'apprendre qu'un cannette de 12 onces de Coca-Cola contient 13 cuillerées à café de sucre.

Les enfants sont bombardés de tous côtés par des choses qui sont mauvaises pour leur santé. Par conséquent, leur génération est celle qui est dans le pire état de santé de l'histoire du Canada. N'est-il pas ironique que, en dépit de tous les progrès de la science médicale et autre et de notre capacité à maintenir les gens en vie plus longtemps, nous ne soyons pas en meilleure santé? En fait, nous sommes en moins bonne santé que lorsque les gens dans les fermes devaient se coltiner des bottes de foin ou aider aux semailles ou à la moisson. Nous sommes devenus, pour la plupart, une société urbaine et nos enfants sont moins actifs que jamais auparavant.

J'exhorte les députés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour appuyer des initiatives comme celle-ci. Plus particulièrement, je les exhorte à appuyer le projet de loi C-210 présenté par mon collègue le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore. Nous devrions faire tout ce que nous pouvons pour que la prochaine génération soit en meilleure santé que la génération actuelle.

La campagne Participation a eu de profonds effets sur la santé des Canadiens, quelques députés mis à part. Certains d'entre nous sont encore trop sédentaires, mais la campagne Participation a quand même eu des effets bénéfiques. Cependant, ce programme n'existe plus. On pourrait faire valoir avec succès qu'il est justifié de prendre des initiatives aussi efficaces que le programme Participation pour inciter les jeunes à faire du sport.

Initiatives parlementaires

Je voudrais souligner, monsieur le Président, que cette déduction d'impôt s'appliquerait à vous et moi. Des frais d'abonnement raisonnables à un centre de conditionnement physique seraient en fait déductibles d'impôt pour inciter les gens à vivre de manière plus saine. Les gens ne devraient pas appeler cela de la sociologie appliquée; d'aucuns s'opposent sans doute au fait que l'on influe sur le comportement des gens, mais c'est une exception. Nous essayons d'encourager les gens à faire des choix qui sont meilleurs pour leur santé, à faire ce qui s'impose.

En guise de conclusion, je dirai simplement combien j'apprécie les efforts du député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore en cette matière. Je le remercie personnellement en tant que parent. Je pense que mes électeurs voudraient le remercier aussi. Ils seraient heureux de savoir que la Chambre des communes est saisie d'une mesure qui est fort bénéfique et utile à nombre d'entre eux. Contrairement à certaines questions dont nous sommes parfois saisis, ce projet de loi constitue une mesure bénéfique pour les Canadiens.

Je remercie encore les députés d'avoir consenti à ce que nous changions de place, ce qui a permis au député de Sackville de respecter un engagement pris précédemment et de revenir plus tard pour intervenir sur le projet de loi.

• (1740)

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore d'attirer notre attention sur les propositions.

Je connais le député et je l'apprécie beaucoup. Je sais que c'est un joueur de soccer amateur enthousiaste. Il nous a aidé à organiser quelques matchs de soccer, surtout avec les pages. Il aime s'impliquer dans le sport de même qu'à la Chambre.

Le sport amateur est incontestablement un aspect essentiel du développement de notre société. Cela ne fait aucun doute. Il contribue aussi à façonner notre identité canadienne. Il nous permet d'enrichir nos vies de bien des manières.

Personnellement, j'ai du plaisir à jouer au hockey. Je joue tous les dimanches soirs. Je dois dire qu'avec le temps, les joueurs semblent prendre de la vitesse et rajeunir. Cela dépasse mon entendement, mais je ne crois pas être le seul ici à observer ce phénomène. J'ai l'impression d'être en conflit d'intérêt, car il faut déboursier de l'argent pour jouer le dimanche soir.

La pratique d'activités sportives fait partie d'un style de vie sain. Les Canadiens qui font du sport se sentent mieux dans leur peau et ont de meilleurs rapports avec leurs concitoyens. L'exercice assure une vie plus saine et plus longue. J'estime que les statistiques prouvent ces faits.

Dans le même ordre d'idées, les députés se rappellent certainement qu'un de nos collègues, le député de Broadview, a publié un rapport décrivant assez bien les avantages pour la santé qu'offre la pratique d'activités sportives. Il est notamment établi que le sport peut réduire, dans une proportion allant jusqu'à 50 p. 100, l'incidence des maladies coronariennes, du cancer du colon et du diabète de type 2. Voilà des avantages considérables, non seulement pour les personnes à risque, mais aussi, bien sûr, pour l'ensemble de la société.

En outre, nous convenons que le sport renforce notre identité canadienne, notre fierté. Nous nous assoyons devant le téléviseur pour regarder nos athlètes relever les défis olympiques et participer à d'autres événements sportifs. Très peu de gens de ma génération ne peuvent pas dire où ils se trouvaient quand le Canada a battu la Russie lors de la dernière partie à Moscou, qui s'est avérée plutôt

hors de l'ordinaire. De la même façon que les gens de ma génération savent où ils étaient quand le président Kennedy a été assassiné, les Canadiens savent précisément où ils se trouvaient quand le Canada a remporté cette partie.

Nous nous rappelons les Jeux olympiques de 2002 où nos équipes de hockey féminine et masculine ont remporté la médaille d'or. C'était un moment de fierté sans pareil pour le Canada.

Récemment, Perdita Felicien a remporté la médaille d'or aux courses de haies aux championnats mondiaux d'athlétisme, aussi bien en salle qu'en plein air. Elle habite dans la circonscription voisine de la mienne, à Pickering. Nous sommes très fiers de ses exploits.

Il n'y a guère d'écolier ou d'écolière qui n'a pas pensé au plaisir que lui procure la participation aux sports à l'école.

Nous convenons des avantages. Nous souscrivons à certains égards aux principes du projet de loi du député. Toutefois, le gouvernement devra résister à ce texte pour diverses raisons. Nous croyons que le projet de loi n'est pas efficient. Nous sommes également d'avis que le projet de loi donne un avantage inéquitable aux activités sportives par rapport à d'autres types d'activités auxquelles les Canadiens participent, et qu'ils apprécient. Nous pensons que ce serait une utilisation inappropriée du régime fiscal. Nous considérons aussi que cela serait très onéreux.

• (1745)

Permettez-moi d'exposer ces objections de manière plus détaillée.

Tout d'abord, pour ce qui est de l'inefficience, nous croyons que le projet de loi serait inefficient parce qu'il coûtera très cher et, malgré tout, n'atteindra pas l'objectif énoncé par le député. Nous ne pensons pas qu'il aura des incidences importantes sur les taux de participation aux sports. Or, tel est le but du projet de loi.

Si j'ai bien compris l'argument de mon collègue, il est d'avis que les coûts sont un obstacle à la participation aux sports. Selon des sondages, une proportion infime de Canadiens, soit 2,3 p. 100 pour être exact, a indiqué que le coût des sports représentait un obstacle à leur participation. Je souscris à l'opinion de mon collègue, qui estime que les Canadiens forment une société inactive. Nous sommes une bande de téléphages. Toutefois, ce problème ne tient pas à l'argent. Ce semble être attribuable à un manque de temps ou d'intérêt, ou encore à d'autres obstacles. Nous pensons que cela représente une utilisation inefficiente du régime fiscal. Cet instrument ne permet pas d'atteindre l'objectif recherché.

Mon deuxième argument est que ce projet de loi créerait une situation inéquitable entre les Canadiens, car, à certains égards, il procure un avantage inéquitable aux activités sportives au détriment d'autres types d'activités.

J'ai trois filles et si une d'elles me disait qu'elle a besoin de 100 dollars pour participer à une activité sportive et si une autre me demandait 100 dollars pour faire du théâtre, je recevrais une déduction fiscale pour un enfant, mais pas pour l'autre. Je ne peux pas vraiment justifier cela. Soit elles l'obtiennent toutes deux, soit je ne la reçois pour ni l'une, ni l'autre.

Initiatives parlementaires

Le projet de loi C-210 créerait des difficultés, car des gens tenteraient d'incorporer des activités comme la danse et des choses du genre dans une sorte d'activité physique. Ceux qui ne pourraient pas le faire ne bénéficieraient pas de la mesure fiscale proposée. Nous estimons que cela serait injuste.

À notre avis, l'utilisation du régime fiscal par le contribuable en général pour subventionner les choix de consommation personnelle d'une autre personne n'est pas nécessairement une bonne idée. Je peux songer à toutes sortes d'exemples où les gens peuvent faire des choix de consommation personnelle. Si j'allais faire de la randonnée dans le sentier Bruce ou dans un endroit semblable, mais que cette activité ne me coûterait rien, je ne bénéficieraient d'aucune déduction d'impôt. Cependant, si j'allais faire de la randonnée et que je payais un droit pour passer par un parc ou un endroit de ce genre, je pourrais bénéficier d'une déduction. Cela créerait des distorsions, ce qui constituerait une utilisation inappropriée et inefficace du régime fiscal.

Les députés conviennent sûrement que la participation à un sport amateur est manifestement une question de choix personnel.

Enfin, l'aspect vraiment important, c'est que, si nous convenons qu'il s'agirait là d'une utilisation inefficace et inappropriée du régime fiscal et que cela défavoriserait certains Canadiens tout en accordant un avantage à d'autres, le régime serait très coûteux.

Le ministère des Finances estime que cette mesure coûterait 450 millions de dollars. Permettez-moi de mettre les choses en perspective. Les députés se rappellent peut-être que, dans la partie du budget qui concerne la santé, 300 millions de dollars ont été réservés à un programme national d'immunisation. Il s'agit là d'un objectif valable, et le projet de loi du député vise aussi un objectif valable. Cependant, il semble que 450 millions de dollars soient un montant énorme.

Ce sont essentiellement les quatre raisons principales pour lesquelles le gouvernement n'appuiera pas l'initiative qu'a présentée le député. Bien que nous aimions tous beaucoup le député et que nous estimions qu'il est un merveilleux joueur de soccer, nous ne croyons pas que le projet de loi permettrait d'utiliser le régime fiscal à bon escient. Nous estimons que le projet de loi serait coûteux. À certains égards, il constituerait une forme de discrimination involontaire à l'endroit de certains Canadiens.

● (1750)

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations et je serai bref. Le projet de loi vise à augmenter l'activité physique chez les jeunes et dans la population en général. Il s'agit là de motifs honorables et c'est pourquoi il est important de prendre des mesures en ce sens.

Toutefois, si nous envisageons de recourir au régime fiscal pour faire la promotion du sport amateur, pourquoi ne pas envisager une réduction d'impôts générale pour les familles? Le Parti conservateur travaille actuellement sur cet aspect de la question. Si nous accordons un allègement fiscal considérable aux familles, elles peuvent alors choisir en conséquence. Le député ministériel qui vient d'intervenir disait que certains participaient à des activités musicales ou théâtrales et d'autres à des activités sportives. Les jeunes peuvent pratiquer toutes sortes d'activités.

En ciblant les activités sportives et en offrant un allègement fiscal, à savoir des crédits d'impôt correspondant aux montants déboursés pour inscrire nos enfants à des activités de cette nature, le député fait fausse route. Pour atteindre l'objectif fixé par le projet de loi, il faudrait accorder un allègement fiscal à toutes les familles.

Chez moi, mes deux enfants faisaient du sport et j'ai l'impression que cela fait longtemps. Ma fille a également pris des leçons de musique. Par conséquent, où devons-nous couper? Beaucoup d'activités sportives auxquelles participaient mes enfants étaient organisées par l'école secondaire, dans le cadre du système d'éducation. Heureusement, car lorsque mon fils a abandonné le hockey, cela devenait plutôt cher. C'est là, je pense, où veut en venir le député. Nous devons fournir une aide pour que les gens s'impliquent. Cependant, les voyages, l'équipement et certaines autres exigences connexes étaient beaucoup plus chers que l'inscription pour l'année scolaire.

Si nous sommes vraiment sérieux et que nous voulons vraiment promouvoir la santé et le bien-être, il y a d'autres moyens. Je me rappelle, il y a des années, du programme Participaction. Nous y prêtions une grande attention. Ses messages publicitaires préconisaient telle distance de marche chaque jour, ou un autre genre de participation, ou l'amélioration de la qualité de vie par de meilleures habitudes alimentaires ou autre chose encore. Cette information était diffusée régulièrement aux Canadiens, et je pense qu'ils y prêtaient attention.

Si nous sommes sérieux en voulant offrir aux familles une occasion d'améliorer les activités sportives de leurs enfants, procédons par des allègements fiscaux à grande échelle. Redonnons l'argent aux familles. Pour commencer, nous ne devrions même pas le leur prendre par le biais du système fiscal. Ils pourraient alors décider de l'activité à laquelle ils veulent inscrire leurs enfants, qu'il s'agisse de sport amateur, de théâtre ou de musique. Il y a tant de choses à faire pour nos enfants que, si les familles avaient un peu plus d'argent pour les faire participer à certaines de ces autres activités, tout le monde s'en porterait mieux.

● (1755)

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de prendre la parole relativement à ce projet de loi. Il est important de parler de cette question. Il est intéressant de constater que, lorsqu'il s'agit d'accorder des réductions d'impôt et des allègements fiscaux aux sociétés et aux personnes riches, le gouvernement n'hésite jamais une seconde. Il en est de même du Parti conservateur.

Il est intéressant aussi de voir comment le gouvernement invoque la notion d'équilibre qui doit exister entre la communauté artistique et la communauté sportive, comme si l'on essayait de diviser celles-ci. Il y a deux mois, le NPD a proposé une motion visant à accorder un allègement fiscal aux artistes. Cette mesure aurait procuré certaines réductions d'impôt aux artistes. Le gouvernement avait invoqué le même genre d'argument, à savoir que l'on ne pouvait accorder un tel allègement à un groupe et non à d'autres. C'est injuste. Les familles ont besoin d'un allègement fiscal d'une forme ou d'une autre, surtout compte tenu du fardeau imposé aux personnes qui veulent que leurs enfants participent à des activités sportives. C'est un point important.

À titre d'ancien conseiller municipal, et compte tenu que j'ai travaillé 10 ans dans des organismes à but non lucratif, je sais jusqu'à quel point il a fallu étirer les budgets au cours de la dernière décennie. Nous avons vu des associations sportives faire appel aux entreprises et aux familles pour obtenir l'appui nécessaire pour que les enfants, entre autres, puissent continuer à participer à des activités sportives, récréatives ou autres. Toutefois, dans le cas du sport en particulier, ces associations doivent constamment retourner solliciter le secteur privé.

Initiatives parlementaires

Ma collectivité est l'une des plus généreuses. Durant de nombreuses années, elle a été celle qui a fourni à Centraide le plus grand pourcentage de dons par habitant au Canada. Cela dit, la réalité c'est que les gens ont fait tout ce qu'ils pouvaient et qu'ils ne peuvent plus continuer ainsi. C'est là un secteur où le gouvernement pourrait conclure un partenariat.

J'écoutais le gouvernement dire qu'une telle proposition ne convient pas à notre régime fiscal. Pourtant, il est possible d'accorder des réductions d'impôt. Le gouvernement peut se priver de 100 milliards de dollars en accordant des réductions d'impôt, mais il n'a pas les moyens de verser un montant dérisoire au sport amateur. C'est incroyable.

La Chambre est saisie d'un projet de loi très progressiste qui accorde des avantages similaires à ceux associés aux dons de bienfaisance. Cela profitera aux groupes et aux organisations qui pourront déduire une partie de ces frais.

Le gouvernement a également fait remarquer que cette mesure lui coûterait de l'argent. Il a pourtant plein d'argent à distribuer. Le gouvernement se targue d'avoir pris l'initiative de vendre sa participation dans Petro Canada. Ses actions sont évaluées à environ 3 milliards de dollars, compte tenu des variations du marché boursier. Fait intéressant à noter, seulement pour la nouvelle année, le gouvernement a consenti au secteur pétrolier et gazier des allègements fiscaux d'environ 2 milliards de dollars. Il doit donc compenser. Il a plein d'argent pour accorder des allègements fiscaux, mais pas assez pour donner un coup de pouce à nos concitoyens ou à nos enfants.

On ne peut nier le caractère inclusif de ce projet de loi qui touche à la famille. Tellement de Canadiens nous ont parlé de leur famille et des questions qui les préoccupent, comme leur contribution à leur collectivité, la création d'un milieu sécuritaire et le souci de garder leurs enfants actifs. En pratiquant un sport amateur, les jeunes délaissent les téléviseurs et les ordinateurs, fréquentent les centres communautaires et contribuent au succès de notre nation. Leur santé s'en trouvera améliorée, puisqu'ils acquièrent de saines habitudes de vie et saisissent l'importance de l'activité physique qui leur sera bénéfique tout au long de leur vie, ce qui profitera également au régime de soins de santé. C'est important de le reconnaître.

Prenons, par exemple, les tournois de hockey. Nous, les Ontariens, participons à de nombreux tournois de hockey dans la province, ainsi qu'aux États-Unis, où nous faisons figure d'ambassadeurs de bonne entente. Les familles des joueurs ont de nombreuses occasions de se côtoyer et d'échanger avec des gens de tout le Canada et des États-Unis, dans un esprit sportif et de véritable engagement.

Le projet de loi accorderait un allègement fiscal nous permettant d'appuyer ce genre d'activité. Je ne comprends pas le manque de clairvoyance dont fait preuve le gouvernement en empêchant ce projet de loi d'aller de l'avant. C'est incroyable, surtout quand on pense que notre système a été si généreux à l'endroit d'autres citoyens.

Nous avons l'occasion de faire une différence pour nos jeunes. C'est là l'objectif réel du projet de loi. Nous avons l'occasion d'adopter une mesure progressive et de les appuyer dans leur engagement sportif. C'est très important, et le gouvernement fait preuve d'une attitude régressive en refusant d'affecter le moindre montant à ce genre d'activité.

• (1800)

Je vais appuyer ce projet de loi d'initiative parlementaire. Les ministériels tiennent des propos teintés de duplicité. Je ne suis pas

étonné que le Parti conservateur leur emboîte le pas en refusant un allègement fiscal aux particuliers tout en l'accordant aux sociétés.

M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.): Monsieur le Président, ce projet de loi d'initiative parlementaire propose une modification à la Loi de l'impôt sur le revenu, afin de permettre de déduire certains frais liés à la pratique d'un sport amateur par un particulier ou une personne à sa charge. Nous devons examiner ce que propose de faire ce projet de loi, et comment il propose d'y arriver.

Premièrement, le projet de loi présenté par le député semble avoir un objectif clair: encourager les Canadiens à pratiquer le sport amateur. C'est un objectif que le gouvernement partage avec le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore. Nous reconnaissons l'importance du sport amateur dans notre pays et l'importance de la pratique du sport et des activités physiques.

Cette année, grâce à l'injection de 30 millions de dollars dans le système de sport amateur annoncée dans le budget de 2004, notre contribution au sport amateur s'élève à 100 millions de dollars. Je profite de l'occasion pour expliquer certaines des grandes réalisations de Sports Canada. Cet organisme participe au financement des organisations de sport amateur, afin d'accroître la pratique du sport, soutenir le développement des jeunes athlètes et améliorer l'accès au sport des groupes sous-représentés, dont les personnes handicapées et les autochtones. Il accorde une aide financière aux athlètes d'élite du Canada et, ce faisant, les aide à parfaire leur entraînement et à participer aux compétitions. Sports Canada subventionne la tenue, au Canada, de nombreux événements sportifs de niveaux national et international.

Tout en souscrivant aux objectifs du député, nous désapprouvons le moyen proposé pour les atteindre. La proposition du député exigerait de modifier le régime fiscal, ce qui ne serait ni rentable ni équitable. Voyons de plus près en quoi le projet de loi serait inefficace.

Le gouvernement s'est engagé à encourager les Canadiens à inclure l'activité physique dans leur vie quotidienne et à les aider à réduire les obstacles qui les empêchent d'être actifs. Ces obstacles sont nombreux. Statistique Canada énonce plusieurs raisons qui empêchent les Canadiens de pratiquer le sport amateur ou d'être actifs: manque de temps, manque d'intérêt, problèmes de santé, blessures ou préoccupations relatives à l'âge.

En fait, nous devons lire toute la liste des obstacles à l'activité physique avant de parler des coûts. Très peu de Canadiens, soit une personne inactive sur 50, considère les coûts comme un obstacle important à la pratique du sport ou d'activités physiques. Ce n'est d'ailleurs pas surprenant, compte tenu qu'il y a de nombreuses activités physiques peu coûteuses qui s'inscrivent dans un style de vie sain. La natation, la marche et le cyclisme en sont de bons exemples.

Qu'est-ce à dire? Que le projet de loi du député ferait très peu pour encourager les Canadiens inactifs à pratiquer le sport amateur ou à accroître leur niveau d'activité physique. Autrement dit, cette proposition serait inefficace.

Initiatives parlementaires

En plus d'être inefficace, elle coûterait très cher. Selon Statistique Canada, le ménage moyen consacre environ 275 \$ par année à l'achat de matériel sportif et aux frais d'adhésion à un programme d'activités sportives. L'octroi d'un crédit d'impôt de 16 p. 100 sur ces dépenses coûterait au gouvernement fédéral près d'un milliard de dollars en manque à gagner fiscal. Je le répète, cette dépense de fonds publics n'aurait pas nécessairement pour effet une augmentation du niveau d'activité physique des Canadiens.

En fait, la presque totalité de ces fonds publics servirait à subventionner les 8,3 millions de Canadiens adultes qui pratiquent déjà un sport amateur. C'est donc à un coût très élevé que la proposition du député donnerait lieu à une très faible augmentation de la participation à des sports amateurs et à des activités de conditionnement physique.

M. Peter Stoffer: C'est insensé. Vous ne le croyez même pas.

M. Murray Calder: Bien sûr que je le crois.

La proposition soulève aussi des préoccupations quant à l'équité. En règle générale, les déductions ou les crédits d'impôt accordés dans le cadre du régime fiscal actuel concernent deux situations. Soit qu'ils s'appliquent aux dépenses engagées pour gagner un revenu telles que les cotisations à l'assurance-emploi, les cotisations syndicales et les frais de garde d'enfants, soit qu'ils s'appliquent à des dépenses obligatoires, comme des frais médicaux au-delà de la moyenne établie, qui réduisent de façon importante la capacité d'un contribuable de payer des impôts.

• (1805)

Habituellement, on n'accorde pas d'allègement fiscal pour des dépenses personnelles encourues selon le bon vouloir du contribuable. Quel message le gouvernement fédéral enverrait-il si, comme le député le propose, nous utilisons le système fiscal pour subventionner les consommateurs qui choisissent de payer des frais afin de participer à un sport amateur? De tels frais sont-ils plus importants que d'autres types de dépenses personnelles?

Cela reviendrait à demander aux Canadiens qui choisissent de ne pas payer de tels frais de subventionner ceux qui choisissent de le faire. Cela reviendrait à demander aux Canadiens qui décident de participer à des activités physiques telles que le jogging ou le vélo, activités qui ne sont habituellement pas assorties de frais, ou à ceux qui décident de consacrer leur temps libre à des activités ou à des passe-temps autres que des activités sportives, de subventionner les Canadiens qui choisissent de pratiquer des sports assortis de frais comme le hockey, le ski alpin ou le golf.

Prenons l'exemple du golf. Il y a plusieurs terrains de golf dans ma circonscription. Le golf est maintenant le sport le plus populaire auprès des Canadiens. Plus de 1,8 million de Canadiens le pratiquent régulièrement pour faire un peu d'exercice et se livrer à une compétition douce. En vertu de la proposition du député, nous demanderions aux Canadiens de subventionner les droits d'initiation, les droits d'adhésion et les droits de jeu de ces golfeurs.

Qu'on me comprenne bien: le gouvernement estime que l'activité physique et le sport sont importants pour la société canadienne et qu'ils ont un effet très positif sur les gens et les collectivités. Il existe toutefois d'autres activités qui contribuent au mieux-être de la personne et à la création de collectivités saines et homogènes. Les Canadiens qui s'adonnent à ces activités personnelles s'exposent aussi à des coûts importants.

Voyons deux exemples afin de déterminer s'il serait juste de demander aux consommateurs canadiens de subventionner les frais

pour la pratique d'un sport amateur, mais pas d'autres dépenses tout aussi importantes.

Prenons l'exemple d'un parent typique qui, dans le but d'inciter sa jeune fille à faire de l'activité physique, l'inscrit dans une ligue de hockey locale. Ce même parent peut aussi décider de faire prendre des leçons de chant à sa fille parce que celle-ci aime chanter et semble douée pour le chant. Les deux décisions favoriseraient le développement de l'enfant, et les deux entraîneraient des coûts.

La proposition du député établirait une distinction entre les deux types de dépenses que le parent engage pour favoriser le développement de son enfant. Les frais d'inscription à la ligue de hockey seraient subventionnés par les autres contribuables, mais ceux de leçons de chant ne le seraient pas. Les deux décisions auraient des répercussions positives sur l'enfant, mais une seule bénéficierait du soutien du régime fiscal.

Prenons un autre exemple. Un adulte canadien pourrait décider de s'inscrire à une ligue de soccer locale et il pourrait aussi décider d'acheter un abonnement au théâtre de sa localité. Cet adulte engage des coûts dans les deux cas. Et dans les deux cas, il y a des retombées positives pour cet adulte et sa collectivité; les deux activités sont dans l'intérêt de la collectivité. Pourtant, aux termes du projet de loi proposé par le député, une seule bénéficierait du soutien du régime fiscal.

C'est pour ces raisons que le régime fiscal canadien ne reconnaît généralement pas la déductibilité de certaines dépenses personnelles, par exemple, celles engagées pour la pratique d'un sport amateur.

Compte tenu de ce que j'ai expliqué, j'espère que les députés ici présents conviendront que ce projet de loi d'initiative parlementaire ne satisfait pas aux critères d'efficacité et d'équité. J'inviterais tous les députés à bien réfléchir avant de se prononcer sur le projet de loi.

• (1810)

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, je suis très contente de prendre la parole sur le projet de loi C-210. D'ailleurs, je souligne l'initiative de mon collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.

Dès le départ, je vous dirai que l'intention de mon collègue, poursuivie dans ce projet de loi, est tout à fait louable. Comme porte-parole du Bloc québécois en matière de sport amateur, j'ai toujours été favorable à l'idée de prendre différentes mesures afin de favoriser l'activité physique et la pratique d'un sport, tout comme il est primordial de se préoccuper d'une meilleure qualité de vie, d'une meilleure santé pour nos concitoyens et nos concitoyennes. À cet égard, on ne peut qu'encourager une plus grande conscientisation sur les bienfaits et les avantages que procurent le sport et l'activité physique, d'où l'expression «un esprit sain dans un corps sain».

Donc, à première vue, il est facile de conclure au bien-fondé de cette mesure qui vise à donner aux familles plus d'argent afin de participer à des activités sportives. Mais qu'en est-il réellement?

Bien que j'approuve l'objectif poursuivi par ce crédit d'impôt, je demeure convaincue qu'il ne s'agit pas là de la mesure appropriée, et je m'explique.

Initiatives parlementaires

Ce que mon collègue vise, au fond, avec cette nouvelle disposition, c'est d'alléger le fardeau fiscal des familles, leur permettant ainsi de se payer les activités sportives qu'elles désirent. Or, je crois que ce ne sont pas nécessairement les familles visées qui profiteront de cet allègement. Pour vous le démontrer, j'aimerais faire quelques remarques concernant les crédits d'impôt en général.

Je ne suis pas complètement contre ce genre de mesure. À certaines occasions, il peut s'agir d'une mesure efficace. Toutefois, en ce qui concerne le présent débat, il existe, à mon humble avis, bien d'autres façons beaucoup plus intéressantes et surtout beaucoup moins onéreuses pour parvenir à nos fins.

Tout d'abord, la mise en place d'un crédit d'impôt s'avère parfois extrêmement coûteuse pour l'État. Elle est coûteuse avant, pendant et après. C'est sans compter les frais d'administration et sans compter aussi que cela prendra de deux à trois ans pour comptabiliser les coûts indirects, et ce, sans même avoir la certitude que ce crédit d'impôt atteindra réellement ses objectifs, soit de donner aux familles plus d'argent dans leurs poches. Tout compte fait, cela risque de coûter plus cher en dépenses qu'en avantages directs pour le contribuable.

Aussi, il y a d'autres aspects dans ce projet de loi qui méritent notre attention. En plus d'être inapproprié, je considère qu'il est un peu discriminatoire. En effet, pourquoi limiter ce crédit d'impôt aux activités sportives seulement? Pourquoi ne pas élargir à d'autres domaines, comme la culture, par exemple? Que fait-on pour les musiciens et le coût exorbitant de certains instruments de musique? Que fait-on pour tous ceux et celles qui ont d'autres centres d'intérêts tout aussi importants, tout aussi valables pour leur santé et pour leur bien-être?

Donc, après une brève analyse, on se rend bien compte que la mesure proposée dans ce projet de loi a une portée beaucoup trop limitée. De plus, je pense qu'il est grand temps d'arrêter de tout décider pour nos concitoyens et nos concitoyennes. À mon avis, cette tendance à vouloir tout centraliser et à demander à l'État de décider pour le contribuable est de moins en moins acceptable.

Personnellement, je préfère leur donner plus d'argent dans leurs poches, et surtout leur donner la possibilité de faire leurs propres choix. Il s'agit de leur argent, et ils ont le droit de choisir. Il s'agit pour moi d'une question de respect et d'équité.

J'aimerais également revenir sur certains aspects du projet de loi, notamment lorsqu'on fait référence à la formule du calcul du crédit. Il est mentionné dans le projet de loi que l'on prend en considération le total des montants que le contribuable a payés au cours de l'année pour la pratique d'un sport amateur. Personnellement, je trouve que ces dispositions ouvrent la porte à de nombreux abus. Aucune limite de coûts n'y est précisée. Est-ce que cela veut dire qu'on pourra déduire un abonnement à un club de golf? Si je veux jouer au golf, j'ai besoin d'un équipement et je dois être membre. Donc, vous comprenez qu'on ouvre la porte à d'énormes abus.

Bien entendu, ce n'est pas l'intention de mon collègue dans son projet de loi, mais il n'y a aucune précision. Je pense que c'est un danger.

De plus, il aurait été prudent et logique de prévoir le montant maximal pouvant être déduit, comme le font la plupart des autres crédits d'impôt, ou, à la limite, de donner explicitement le pouvoir de réglementer sur le montant des frais, ce qui n'a pas été fait.

Alors, pour toutes ces raisons, le Bloc québécois ne peut être en faveur de ce projet de loi tel que rédigé actuellement. Je crois que l'objectif recherché ne pourra malheureusement être atteint.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral est celui qui détient la clé pour permettre à tout le monde de mieux respirer et d'augmenter leur qualité de vie, que ce soit par la pratique d'un sport, à travers leur art ou tout autre domaine.

● (1815)

Depuis de nombreuses années, ce gouvernement nage littéralement dans les surplus, dans nos surplus. Il a donc le devoir de retourner une partie de ces surplus à ceux qui en ont fait les frais. De cette façon, ces personnes pourront décider de ce qui leur convient et de ce qu'elles veulent faire avec ce surplus d'argent: le dépenser pour des activités sportives, pour leurs loisirs, en fait le dépenser là où elles le désirent. Je pense sincèrement que cela appartient à chacune et à chacun d'entre nous de décider de nos priorités.

En terminant, j'aimerais saluer mon collègue pour son initiative et lui témoigner mon respect pour l'intérêt démontré à l'égard du mieux-être des familles. Ma désapprobation ne porte pas sur le principe, au contraire, mais sur la façon de faire. Par ailleurs j'aimerais rappeler au gouvernement fédéral qu'il a un rôle important à jouer dans la promotion et le développement de l'activité physique et sportive.

Une fois de plus, je veux manifester ma déception face à ce gouvernement qui n'a rien fait, rien démontré pour les athlètes au niveau du sport amateur dans le cadre de son budget. Il a manqué un beau coup, une belle opportunité de démontrer son leadership et son intérêt envers les athlètes du sport amateur et les athlètes d'élite.

Ce gouvernement a largement les moyens. Quant aux familles, aux athlètes et à tous les organismes qui oeuvrent à cette fin, ils ont besoin d'argent. Qu'attend le gouvernement fédéral? Il doit bouger. Il nage dans des millions de dollars de surplus. Nous nous attendons à ce que, rapidement, ce gouvernement réponde aux athlètes, aux gens du sport amateur, que ce soit les athlètes de haut niveau ou ceux de la relève.

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je dois parfois faire un effort pour me taire à la Chambre; je vais tout d'abord vous remercier de me donner l'occasion de parler d'un projet de loi extrêmement important à mes yeux.

Je suis très contrarié par les propos des conservateurs et, dans une moindre mesure, par ceux des bloquistes, mais je comprends leur point de vue; c'est plutôt l'attitude du gouvernement qui me met en fureur. Je ne demande pas qu'on m'accorde un allègement fiscal si je monte un escalier au lieu de prendre l'ascenseur. Quel idiotie.

C'est ce gouvernement qui a dit non à l'exonération d'impôt pour les créateurs du domaine des arts et de la culture que demandait la porte-parole du NPD fédéral, la députée de Dartmouth. Elle a proposé une motion à cet effet à la Chambre et les libéraux l'ont rejetée, affirmant que c'était impossible.

Il est incroyable que le Parti conservateur, qui se dit le parti des gens de la base, des familles et des personnes, refuse d'envisager la possibilité d'accorder une déduction d'impôt pour les frais liés à la pratique d'un sport amateur ou d'une activité physique. C'est insensé.

Initiatives parlementaires

Je n'arrive pas à comprendre que des députés ministériels se lèvent en cette enceinte pour dire qu'il serait terrible d'accorder un allègement fiscal aux familles dont les enfants jouent au hockey. Ils se gardent bien de dire qu'une société multinationale ayant des loges au stade de Montréal peut en déduire le prix de ses impôts puisque c'est considéré comme une dépense d'entreprise. Il sont muets à ce sujet.

Les libéraux refusent toutefois d'accorder à une famille ayant un revenu de 35 000 \$, c'est-à-dire à peu près la moyenne pour les familles à faible revenu, un allègement fiscal qui permettra à ses enfants de pratiquer des sports ou des activités physiques. C'est honteux, c'est scandaleux.

Ils peuvent accorder des réductions d'impôts de 100 milliards de dollars à leurs amis des grandes sociétés, très souvent des copains du premier ministre, mais ils refusent un allègement fiscal pour M. et Mme Tout-le-monde de la rue Principale au Canada.

Si les ministériels sont vraiment contre le fait d'aider les familles et les individus à être plus en forme, comment se fait-il qu'ils agissent toujours en aval? Ils dépensent des milliards de dollars pour les soins de santé sans se demander pourquoi les gens sont malades au départ.

Pourquoi les problèmes d'asthme sont-ils si répandus chez nos enfants et le diabète est-il si courant chez les autochtones? Nos enfants sont les plus obèses du monde occidental, et le gouvernement ne s'attaque pas à ces questions. Il ne s'agit que d'une petite mesure pour aider les gens à être plus en forme et plus actifs, en offrant aux familles un petit allègement fiscal.

Par exemple, il en coûte 100 \$ pour inscrire un enfant dans ma ligue de soccer à Fall River, en Nouvelle-Écosse. Ce projet de loi propose de redonner 34 \$ à la famille concernée, un peu comme les dons de bienfaisance. Avec ces 34 \$, une famille pourrait acheter une paire de chaussures pour son enfant. Cela aide ces familles. Nous ne demandons pas de pouvoir déduire de l'impôt sur le revenu l'inscription à un club de golf pour 20 000 \$. Si le gouvernement voit là un problème, aidez-nous alors à amender le projet de loi et à le rendre plus acceptable.

Ce projet de loi ne m'est pas venu à l'esprit assis dans l'antichambre de l'opposition. Certaines personnes et des familles sont venues me rencontrer et m'ont demandé de prévoir un certain allègement fiscal pour les droits qu'elles paient pour pratiquer des activités physiques. Je peux vous garantir que, si tous les députés retournaient dans leur circonscription durant les vacances de Pâques et demandaient à leurs électeurs s'ils sont en faveur d'une déduction fiscale sur les frais liés à la pratique d'une activité physique ou d'un sport amateur, la réponse serait oui.

Monsieur le Président, vous êtes l'un des plus grands amateurs de sport du Canada. Si vous pouviez intervenir, vous diriez beaucoup de bien de ce projet de loi. Je suis absolument consterné de voir que les ministériels et les conservateurs montrent leur hypocrisie sans cesse en n'appuyant pas ce projet de loi.

Ils ont voté contre les déductions fiscales pour les arts et la culture. Ils vont voter contre ce projet de loi concernant les frais liés à la pratique d'un sport amateur, mais ils sont prêts par contre à voter en faveur de grandes réductions d'impôt de milliards de dollars pour leurs amis. Ils n'ont jamais mentionné que les sièges de loge sont déductibles aux fins de l'impôt pour les entreprises. Cependant, la famille qui se rend à la patinoire à Moose Jaw, en Saskatchewan, à 5 heures du matin avec son enfant, et qui paie 400 \$ ou 500 \$, ne peut obtenir une déduction fiscale.

● (1820)

Aux prochaines élections, c'est clair, seront favorisés ceux qui auront défendu les familles d'aujourd'hui, et ce sera le Nouveau Parti démocratique fédéral. Qui prend la défense des multinationales et de leurs amis? C'est le Parti libéral et le Parti conservateur. Nous proclamerons haut et fort au profit des Canadiens de tout le pays la position du gouvernement. C'est incroyable.

Nous présentons ce projet de loi au nom des Canadiens. Il est largement appuyé par les organisations sportives d'un bout à l'autre du pays. M. George Chuvalo, ancien champion canadien poids lourd, sait ce que c'est qu'une tragédie dans la vie. Les drogues et le suicide lui ont fait perdre trois enfants et sa femme. Il est venu jusque dans ma circonscription pour appuyer ce projet de loi. En cours de la conférence de presse, George Chuvalo a déclaré qu'un corps sain et un esprit sain faisaient prendre des choix sains. Il est entièrement favorable à ce projet de loi.

Des représentants du gouvernement ridiculisent ce projet de loi et en dénigrent l'objectif. Son but est d'accorder aux familles un certain congé fiscal. Il amènerait un plus grand nombre de citoyens à s'activer physiquement. Il rendrait notre population plus saine. Si nous étions en meilleure forme, nos coûts en soins de santé diminueraient. Si nous étions en meilleure forme, nos coûts sociaux diminueraient, tout comme ceux de la criminalité dans notre système judiciaire.

À de nombreuses reprises, nous avons demandé à des représentants des Grands Frères et Grandes Soeurs du Canada ainsi que des Clubs garçons et filles: quelle est la meilleure façon de retirer les enfants de la rue et d'en faire des citoyens plus productifs pour la société? Ils nous ont répondu que c'est le sport amateur et l'activité physique.

J'ai entendu des députés de l'opposition affirmer que ce projet de loi introduirait de la division parmi les gens. Et qu'arrive-t-il dans le cas des assistés sociaux ou des démunis? Quelle sorte d'allègement ont-ils?

Je rappelle aux députés qu'à l'époque des Jeux olympiques de 1976, nous avons instauré une loterie qui ne visait qu'un but: en réinvestir les profits dans le sport, la culture et les loisirs. Au milieu des années 80, le gouvernement fédéral et les provinces se sont rencontrés, et les provinces ont alors assumé la direction des loteries.

En Saskatchewan, province néo-démocrate, plus de 44 p. 100 des recettes des loteries sont consacrées aux sports, à la culture et aux loisirs. En Nouvelle-Écosse, dont le gouvernement est conservateur, la proportion est de moins de 2 p. 100.

S'il veut aider les personnes à faible revenu ou sans revenu, le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces pour faire en sorte que les recettes des loteries servent à aider les personnes qui n'ont pas de revenus à participer aux sports et à tout le reste.

Ce projet de loi a été conçu par les contribuables pour les contribuables. Si le gouvernement veut éviter que les coûts de la santé n'exploient, s'il veut freiner les coûts de la criminalité, puisque nous ne réussirons pas à l'éradiquer, pareille mesure aiderait beaucoup les familles et les jeunes. Je sais très bien que, aux Communes, au moins 80 p. 100 d'entre nous ne sont pas en forme et ont un excédent de poids. Quel sorte d'exemple donnons-nous à nos enfants?

L'ajournement

En accordant à ces familles un avantage fiscal, nous encouragerons peut-être à pratiquer une activité physique, à aller au gymnase, à s'inscrire dans un club de danse, à faire bouger les enfants. Elles sauraient qu'elles peuvent compter sur un peu d'aide. Lorsque le corps est sain, l'esprit est sain, les collectivités sont saines et, surtout, l'ensemble du Canada est en bonne santé.

• (1825)

[Français]

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat d'ajournement au sujet de la question que j'ai posée au ministre de la Défense nationale concernant le vol de 160 millions de dollars de l'argent des contribuables au ministère de la Défense nationale

Les Canadiens sont inquiets car ils craignent, comme dans le cas du scandale des commandites, qu'une fois terminée l'enquête sur le vol des 160 millions de dollars de l'argent des contribuables, pas un sou ne sera rendu aux Canadiens.

L'enquête sur ce vol doit être ouverte et transparente.

Si le gouvernement et, par extension, le ministre, est sérieux au sujet du déficit démocratique, le ministre de la Défense nationale reconnaîtra que les Canadiens s'attendent à une enquête publique et à une divulgation publique des faits.

L'autre question entourant le vol de cette importante somme concerne le fait que cet argent ne soit plus disponible pour couvrir d'autres dépenses du ministère de la Défense nationale.

En tant que députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, qui inclut la base de Petawawa, j'ai partagé la déception des soldats lorsqu'ils ont appris que le budget fédéral ne contenait pas d'argent supplémentaire pour les militaires.

L'annonce d'une exemption fiscale pour les soldats déployés dans le cadre de missions à haut risque à l'étranger aurait dû être reçue positivement. Elle a plutôt été à l'origine d'un amer ressentiment à l'égard du gouvernement fédéral de la part des militaires qui rentreraient au pays, en particulier ceux de la Base de Petawawa.

Je vais maintenant lire une lettre que j'ai reçue d'un soldat et je pense qu'elle résume bien le sentiment général du personnel militaire qui rentre au pays. Elle se lit comme suit: Madame ou monsieur le député, je suis convaincu que vous être au courant de mesure prévue dans le budget de 2004 par le gouvernement fédéral en ce qui concerne le personnel militaire, qui est maintenant exonéré d'impôt pendant qu'il sert dans le cadre de missions à haut risque à l'étranger.

«C'est là une bonne initiative qui reconnaît le stress que subissent les militaires et leur familles lorsqu'ils sont envoyés à l'étranger.

«Toutefois, comme cette mesure d'allègement fiscal n'est rétroactive qu'au 1^{er} janvier 2004, elle est bien injuste, particulièrement à l'égard des militaires qui ont été affectés à la première

rotation, la Roto 0 comme on l'appelle, de l'Opération ATHENA, en Afghanistan, de juillet 2003 à février 2004.

«Nous qui avons fait partie de la Roto 0 avons mis sur pied la mission canadienne en Afghanistan.

«Nous avons stabilisé le secteur d'opération canadien et avons remis le secteur en bon état aux militaires de la base de Valcartier qui ont pris la relève pour la Roto 1.

«Toutefois, à la différence de nos collègues qui nous ont suivis, nous n'aurons pas droit à l'allègement fiscal prévu pour la période que nous avons passée à l'étranger en raison de la date limite du 1^{er} janvier.

«Dans le cadre de l'établissement des travaux de la mission, les militaires de la Rotation 0 ont fait face à la menace constante des attaques à la roquette, des explosions de mines et des attentats suicides.

«Ces pertes de vie sont attribuables à des actes hostiles et planifiés de la part de l'ennemi et ce sont les premières pertes de vie de ce genre à avoir été enregistrées parmi les troupes canadiennes depuis la guerre de Corée.

«Bon nombre d'autres membres de la Roto 0 ont été témoins du carnage survenu dans les deux incidents précédents, et ils en ont été psychologiquement marqués. En ce qui me concerne, je pense chaque jour à ces trois soldats qui sont morts pour le pays, le caporal Beerenfenger, le sergent Short et le caporal Murphy, et je continuerai de penser à eux jusqu'à la fin de mes jours.»

• (1830)

L'hon. David Price (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): D'abord, monsieur le Président, je crois que la question initiale concernait Hewlett-Packard. Je voudrais que la députée d'en face sache qu'en avril 2003, au cours d'une vérification courante des dossiers des entrepreneurs, nous avons cerné des irrégularités dans la gestion des contrats attribués à Hewlett-Packard. Un contrat visait à assurer l'entretien de matériel informatique du MDN «au besoin».

Nous avons découvert ces irrégularités et constaté qu'il y avait un problème; nous devons nous rappeler qu'il est question d'une découverte qui a eu lieu à l'interne. En outre, en septembre 2003, nous avons effectué une vérification judiciaire approfondie, avec l'aide de PricewaterhouseCoopers Canada, une firme externe. Dans le cadre d'une vérification approfondie, nous avons décidé de retourner dix ans en arrière pour voir ce qui se passait ou découvrir les problèmes qui auraient pu surgir au cours de ces dix années. Un employé civil du MDN chargé de surveiller le contrat a été congédié par la suite et l'affaire a été confiée à la GRC. L'enquête est en cours.

Les bureaux de la vérificatrice générale et du contrôleur général sont tenus au fait des vérifications en cours. En fait, la vérificatrice générale a dit que la direction et le groupe de vérification interne s'occupent de la question d'une manière qui semble extrêmement appropriée.

La société Hewlett-Packard a une entente contractuelle avec le gouvernement du Canada et on ne croit pas qu'elle ait respecté les conditions de cette entente. Le gouvernement a octroyé des marchés à Hewlett-Packard pour la prestation de services précis de gestion de l'information et de technologies de l'information.

Le gouvernement a aussi exigé que Hewlett-Packard rembourse au ministère de la Défense nationale 159 millions de dollars ou qu'elle fournisse des preuves démontrant que les marchés avaient été honorés.

Le ministère retient le versement de quelque 50 millions de dollars à Hewlett-Packard au titre de factures non réglées et il le retiendra tant que les résultats des vérifications n'auront pas été divulgués.

Le gouvernement se serait montré irresponsable s'il n'avait pas pris de telles mesures. Par ailleurs, d'autres mesures ont aussi été prises.

Dans le cadre du plan de modernisation de la fonction de contrôleur du ministère, les contrôles financiers ont été resserrés. La Couronne poursuit son enquête afin de déterminer les sommes qui n'auraient pas dû être versées en vertu des contrats. En outre, une équipe interministérielle de fonctionnaires se réunit régulièrement afin de décider des mesures qui seront prises ultérieurement. Le dossier a été confié à la GRC, qui mène une enquête criminelle, ainsi qu'à la Direction du contentieux des affaires civiles du ministère de la Justice. Le gouvernement se réserve le droit d'exiger de Hewlett-Packard le remboursement de toutes les autres sommes qui auraient pu faire l'objet de factures frauduleuses dans le cadre des marchés conclus entre la multinationale et le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux au nom du ministère de la Défense nationale.

Le gouvernement prend des mesures énergiques et fermes pour que cette question soit réglée de façon satisfaisante.

• (1835)

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, le militaire de la rotation 0 qui m'a fait parvenir cette lettre poursuit en disant:

Contrairement au sentiment et à la croyance populaires quant au rôle du Canada en tant que gardien de la paix, les soldats canadiens en Afghanistan participent à la guerre contre les terroristes.

L'ajournement

Ma compagnie, la compagnie de parachutistes du 3^e bataillon du Royal Canadian Regiment, a subi de lourdes pertes.

Trois des 121 soldats de la compagnie ont été tués au combat, tandis que six autres ont été blessés par des mines ou lors d'attentats suicides.

Compte tenu de l'expérience des membres du groupe de rotation 0 et du brio avec lequel ceux-ci servent le Canada, il n'est pas juste qu'ils n'aient pas droit au même allègement fiscal que celui qui est accordé aux membres du groupe de rotation 1 qui vont prendre la relève.

Au nom de vos électeurs militaires, je vous saurais gré de saisir le ministre des Finances et le ministre de la Défense nationale de cette question. Peut-être le Parlement pourra-t-il régler ce dossier.

Je remercie ce militaire. Au nom des soldats et de leurs personnes à charge, et au nom du sens de l'équité que, j'espère, nous partageons tous ici, je demande au ministre des Finances de corriger cet oubli dans le budget fédéral et de reconnaître que tous les soldats en mission à l'étranger sont en danger.

S'il a fallu quatre ans au ministère de la Défense nationale pour s'apercevoir qu'il avait perdu 160 millions de dollars, le gouvernement peut certainement traiter tous ses soldats de façon égale.

L'hon. David Price: Monsieur le Président, nous allons revenir à la première question, qui concernait la société Hewlett-Packard. Je répète que nous avons nous-mêmes découvert le problème dans le cadre d'une vérification interne. Des mesures ont été prises. Quelqu'un a été congédié. La GRC participe à l'enquête. Nous prenons des mesures pour récupérer toute somme versée pour du travail qui n'a pas été accompli. Par conséquent, je pense que nous faisons tout ce que nous pouvons pour l'instant. Nous continuerons d'exercer une surveillance beaucoup plus serrée dans l'avenir, afin d'empêcher pareille situation de se reproduire.

[Français]

Le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 37.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 31 mars 2004

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

David Strangway	
M. Adams	1905
Les volontaires des services d'urgence	
M. Toews	1905
L'industrie des assurances	
M. Malhi	1905
Les arts et la culture	
Mme Bulte	1905
La Loi sur les frais d'utilisation	
M. Fontana	1906
Gertrude Crosbie	
M. Doyle	1906
Wilbert Keon	
M. Bellemare	1906
Diane Descôteaux	
Mme Picard	1906
Le programme Nouveaux Horizons	
M. Marcil	1906
L'orchestre international du personnel de l'Armée du Salut	
M. Goldring	1907
Le Protocole de Kyoto	
Mme Redman	1907
La violence faite aux femmes	
Mme McDonough	1907
L'assurance-emploi	
M. Asselin	1907
La Chambre des communes	
M. Lincoln	1907
Les nominations du gouvernement	
M. Moore	1908

QUESTIONS ORALES

Le premier ministre	
M. Harper	1908
M. Martin (LaSalle—Émard)	1908
M. Harper	1908
M. Martin (LaSalle—Émard)	1908
M. Harper	1908
M. Martin (LaSalle—Émard)	1909
M. MacKay	1909
M. Martin (LaSalle—Émard)	1909
M. MacKay	1909
M. Martin (LaSalle—Émard)	1909
Le programme des commandites	
M. Duceppe	1909
M. Martin (LaSalle—Émard)	1909
M. Duceppe	1910
M. Saada	1910

M. Gauthier	1910
M. Saada	1910
M. Gauthier	1910
M. Saada	1910

La défense nationale

Mme Davies	1910
M. Martin (LaSalle—Émard)	1910
Mme Davies	1910
M. Owen (Vancouver Quadra)	1911

Le programme des commandites

Mme Ablonczy	1911
M. Owen (Vancouver Quadra)	1911
Mme Ablonczy	1911
M. Owen (Vancouver Quadra)	1911
M. Kenney	1911
M. Owen (Vancouver Quadra)	1911
M. Kenney	1911
M. Owen (Vancouver Quadra)	1911

La santé

M. Ménard	1912
M. Pettigrew	1912
M. Ménard	1912
M. Pettigrew	1912

Le budget

M. Paquette	1912
M. Goodale	1912
M. Paquette	1912
M. Goodale	1912

Les dépenses gouvernementales

M. Solberg	1912
M. Martin (LaSalle—Émard)	1912
M. Solberg	1913
M. Martin (LaSalle—Émard)	1913

Le budget

M. Moore	1913
M. Goodale	1913
M. Moore	1913
M. Goodale	1913

Les affaires étrangères

M. O'Brien (London—Fanshawe)	1913
M. McTeague	1913

La loi électorale du Canada

M. Nystrom	1913
M. Cotler	1914

L'assurance-emploi

M. Godin	1914
M. Volpe	1914

La Cour suprême du Canada

M. Toews	1914
M. Cotler	1914
M. Toews	1914

La sécurité nationale	
M. Sorenson	1914
Mme McLellan	1914
M. Sorenson	1914
Mme McLellan	1914

L'assurance-emploi	
M. Guimond	1915
M. Volpe	1915
M. Guimond	1915
M. Volpe	1915

L'agriculture	
M. Ritz	1915
M. Speller	1915
M. Ritz	1915
M. Speller	1915

Présence à la tribune	
Le Président	1915

Message du Sénat	
Le Président	1915

LA SANCTION ROYALE

Le Président	1916
--------------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le budget	
Exposé financier du ministre des Finances	
Motion portant approbation de la politique budgétaire ..	1916
Adoption de la motion	1917

Les voies et moyens	
Motion n° 7	
M. Goodale	1917
Motion d'adoption	1917

La motion n° 7 est adoptée	1918
----------------------------------	------

Motion n° 8	
M. Mitchell	1918
Motion d'adoption	1918
La motion n° 8 est adoptée	1919

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le programme d'assurance-emploi	
Motion n° 475	1919
Rejet de la motion	1920

LA SANCTION ROYALE

Le Président	1920
--------------------	------

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur la protection des droits des aînés	
Projet de loi C-439. Deuxième lecture	1921
Adoption de la motion; deuxième lecture et renvoi du projet de loi à un comité	1922

Le directeur général des élections	
Le Président	1922

AFFAIRES COURANTES

Le programme de commandites	
M. Owen (Vancouver Quadra)	1922

Le projet Gouvernement en direct	
M. Owen (Vancouver Quadra)	1922

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Gallaway	1922

La Commission de la fonction publique	
M. Gallaway	1922

La Loi d'exécution du budget de 2004	
M. Goodale	1922
Projet de loi C-30. Présentation et première lecture	1922
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	1922

La Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho	
M. Mitchell	1922
Projet de loi C-31. Présentation et première lecture	1922
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	1923

La sécurité nationale	
Mme McLellan	1923
M. Sorenson	1923
Mme Picard	1924
M. Nystrom	1924

La sécurité nationale	
M. Bélanger	1925

Les comités de la Chambre	
Affaires étrangères et commerce international	
M. Patry	1925

Finances	
M. Cullen	1925

Affaires autochtones, développement du Grand nord et ressources naturelles	
M. Laliberte	1925

Procédure et affaires de la Chambre	
Mme Longfield	1925

Pêches et océans	
M. Wappel	1925

La Déclaration des droits au logement	
Mme Davies	1925
Projet de loi C-509. Présentation et première lecture	1925
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	1925

La Loi sur l'emploi dans la fonction publique	
M. Casey	1925
Projet de loi C-510. Présentation et première lecture	1925
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	1926

Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
Mme Longfield	1926
Motion d'adoption	1926
Adoption de la motion	1926

Pétitions	
La violence à la télévision	
Mme Allard	1926

Le mariage	
Mme Wayne	1926
Mme Meredith	1926
Le droit de propriété	
Mme Gallant	1926
Le mariage	
Mme Gallant	1926
Les affaires étrangères	
M. McNally	1926
Les personnes handicapées	
M. Doyle	1926
Le logement	
Mme Davies	1927
La Loi sur le divorce	
Mme Bourgeois	1927
Le mariage	
M. Mills (Red Deer)	1927
Les personnes handicapées	
M. Barnes (Gander—Grand Falls)	1927
Le mariage	
M. Cummins	1927
La Société canadienne des postes	
M. Casey	1927
L'étiquetage des boissons alcoolisées	
Mme Wasylcyia-Leis	1927
L'immigration	
Mme Wasylcyia-Leis	1927
Le projet de loi C-333	
M. Mark	1927
L'industrie bovine	
M. Mark	1927
Le mariage	
M. Elley	1927
La santé	
Mme McDonough	1928
Les affaires étrangères	
Mme McDonough	1928

L'étiquetage des contenants de boissons alcoolisées	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	1928
L'immigration	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	1928

Questions au *Feuilleton*

M. Galloway	1928
M. Cummins	1928
M. Hearn	1928

Demandes de documents

M. Galloway	1928
-------------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi électorale du Canada

Projet de loi C-3. Troisième lecture	1929
Mme Meredith	1929
Troisième lecture et adoption du projet de loi	1929

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi de l'impôt sur le revenu

M. Stoffer	1930
Projet de loi C-210. Deuxième lecture	1930
M. Martin (Winnipeg-Centre)	1930
M. McKay	1932
M. Casson	1933
M. Masse	1933
M. Calder	1934
Mme St-Hilaire	1935
M. Stoffer	1936

MOTION D'AJOURNEMENT

La défense nationale	
Mme Gallant	1938
M. Price	1938

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**